RAPPORT FINANCIER 2024

secours-catholique.org

caritasfrance
Secours Catholique-Caritas France
@caritasfrance

Secours Catholique
Caritas France

ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DE GESTION 2024 5

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024 22

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024 24

ANNEXE AUX COMPTES 26

TABLEAU DE FINANCEMENT 62

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025 63

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 64

RAPPORT DE GESTION 2024

I. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2024 ET PERSPECTIVES POUR 2025 5
1.1. Contexte général de l'année 2024 5
1.2. Chiffres clés et variations des résultats de l'année 2024 6
1.3. Perspectives pour 2025 6

2. ANALYSE DES RÉSULTATS 7
2.1. Compte de résultat 7
2.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER) 12
2.3. Modèle économique 14

3. ANALYSE DU BILAN 17
3.1. Fonds propres et réserves 17
3.2. Actif immobilisé net 17
3.3. Fonds reportés et fonds dédiés 18
3.4. Provisions 19
3.5. Analyse de l'actif circulant 19
3.6. Analyse des dettes 19
3.7. Analyse de la variation de trésorerie 20

I. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2024 ET PERSPECTIVES POUR 2025

1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2024

Alors que l'environnement économique et politique s'est durci, l'association a réussi à dégager un résultat excédentaire de 4,7 M€ contre un déficit de - 10,1 M€ en 2023 et - 5 M€ en 2022. Cet excédent s'explique essentiellement par une hausse exceptionnelle des produits liés aux assurances-vie et une réalisation de legs meilleure que les années antérieures, conjuguées à la mise en œuvre d'une gestion prudente des charges, à la suite de la sensibilisation de tous les acteurs de l'organisation aux enjeux financiers.

Pour autant, ce résultat est à considérer avec une grande prudence car il s'inscrit dans un contexte de déficit structurel de l'association depuis plusieurs années. C'est pourquoi une réflexion a été entreprise dès le premier semestre 2024, avec les acteurs en responsabilité du réseau qui ont confirmé la nécessité de transformations profondes de l'organisation, notamment autour de :

- la revue des activités et des moyens y afférents (notamment immobilier et prestations extérieures) ;
- l'ajustement des moyens financiers et humains en les recentrant sur les actions prioritaires ;
- le développement des ressources notamment les subventions et la recherche de nouveaux financements privés.

Ce travail de fond est en cours et permettra le retour à une situation financière durablement équilibrée, tout en maintenant la capacité de l'organisation à agir et à inventer de nouvelles formes de solidarité pour répondre aux enjeux de précarité des territoires, en France et à l'étranger.

Le SCCF a souhaité réinventer sa vie associative, élargir sa base d'adhérents et renforcer, à tous les niveaux, une véritable participation des acteurs. Cette intention s'est notamment matérialisée par la refonte des statuts qui a avancé de manière significative en 2024. Un projet de nouveaux statuts sera présenté à l'assemblée générale de 2025.

Le Secours Catholique a également continué la modernisation de ses outils informatiques avec la mise en service de l'application « TousActeurs ». Cette application recense par activités l'engagement des bénévoles et des différents acteurs associés (financeurs, personnes en précarité, etc…) et permet de mobiliser et d'informer les acteurs selon des thématiques qui leur sont propres. Le référentiel d'activités utilisé dans « TousActeurs » et intégré dans les autres systèmes d'information a été mis à jour à la suite d'une revue détaillée, afin de mieux rendre compte de nos activités.

L'année 2024 a également été marquée par le début du développement d'une politique immobilière. L'organisation a pris conscience de la nécessité de porter une attention particulière à l'entretien des locaux dont l'usure peut conduire, lors d'une vente, à une baisse de valeur ou à des fermetures provisoires pour risques aux personnes, le temps de réaliser les travaux. Des diagnostics de mise aux normes ont été réalisés et des rénovations ont été entreprises. Un plan pluriannuel de travaux est en cours d'élaboration. Afin de disposer de moyens pour entretenir plus systématiquement les locaux utilisés, le conseil d'administration a décidé de commencer à constituer un fonds, à hauteur de 2,4 M€, permettant d'assurer le financement de travaux immobiliers futurs. Il s'agit d'une première estimation des besoins qui pourra être ajustée au regard de l'établissement du plan pluriannuel et des ressources complémentaires nécessaires pour le financer.

Au cours de l'année, le contrôle de la Cour des comptes s'est poursuivi et son rapport a été publié le 6 janvier 2025. La Cour des comptes a rendu un avis de conformité des dépenses engagées par l'association aux objectifs poursuivis par l'appel public à la générosité, d'une part, et aux objectifs de l'organisme (réalisation de la mission relevant de ses statuts associatifs), d'autre part.
Elle a également émis huit recommandations qui s'inscrivent dans les réflexions et actions en cours tenant aux statuts de l'association, à son modèle économique, notamment le besoin d'une gestion renforcée des achats et de l'élaboration d'une politique immobilière, et invité à mieux rendre compte des activités dans les informations de communication. Des éléments de synthèse sont disponibles sur le site internet de l'association et le rapport est lui-même disponible sur le site de la Cour des comptes.
L'organisme de déontologie « Don en confiance » a également procédé à son audit qui a abouti au renouvellement de son agrément en mars 2024.

1.2. CHIFFRES CLÉS ET VARIATIONS DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024

Le total des produits est en hausse et s'élève à 152,6 M€ contre 144,3 M€ en 2023 (8,3 M€ ; soit 6 %). Le total des charges est en baisse et s'élève à 147,9 M€ contre 154,3 M€ en 2023 (- 6,4 M€ ; soit - 4 %). Le résultat de l'exercice 2024 affiche **un excédent de 4,7 M€.**
Les produits, 152,6 M€, agrégés à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, 188 M€, représentent **le total des ressources du modèle économique du SCCF, soit 340,6 M€**.

Variations des résultats de l'année 2024

Le résultat de l'exercice est un excédent de 4,7 M€, contre un déficit de 10,1 M€ en 2023. La forte hausse du résultat (+ 14,8 M€) peut s'établir à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

La hausse du résultat courant d'exploitation (ajusté de l'impôt sur les sociétés) :	+ 16,1 M€
La baisse du résultat financier :	- 0,8 M€
La baisse du résultat exceptionnel :	- 0,5 M€
Total de la variation du résultat :	+ 14,8 M€

Le résultat d'exploitation est en hausse de + 16,1 M€.
Cette variation résulte :

- de la forte hausse des produits d'exploitation (+ 7,8 M€), notamment des legs, donations et assurances-vie (+ 5,5 M€) et des subventions (+ 3 M€), partiellement compensée par une baisse des dons, mécénats et contributions financières (- 0,6 M€) ;
- et d'une baisse significative des charges d'exploitation (- 8,5 M€) notamment de la « distribution directe de secours » (- 3,8 M€), des « autres achats et charges externes" (- 3,4 M€) et des « aides financières aux partenaires » (-1,5 M€), partiellement compensée par une hausse du report des ressources affectées reçues au cours de l'année et non encore employées, inscrites en fonds dédiés (+ 0,5 M€).

Le résultat financier est en baisse, s'élevant à 0,5 M€, contre 1,3 M€ en 2023. La hausse des produits financiers (+ 0,4 M€) est neutralisée par la hausse des charges financières (+ 1,2 M€) s'expliquant principalement par la dotation d'une provision pour risque de dépréciation des titres de la Foncière Caritas Habitat en 2024.

Le résultat exceptionnel est en baisse, s'élevant à 0,5 M€ contre 1 M€ en 2023. Cette variation est liée à une hausse des charges sur opération de gestion (+ 0,4 M€) résultant d'opérations de régularisation de gestion courante.

Plusieurs événements ont eu une incidence sur les comptes de bilan de l'exercice ;

- l'acceptation de dossiers legs en nombre et en montant quasiment équivalent à ceux de 2023, conjuguée à la réalisation des actifs et des dettes sur legs, a généré une hausse du poste « fonds reportés » de + 5,7 M€ ;
- l'augmentation de capital de la SCA Caritas Habitat de 6,6M€, par la souscription de nouvelles actions pour un total de 5,1 M€, et la transformation d'un prêt accordé en 2021 de 1,5 M€ en actions.

1.3. PERSPECTIVES POUR 2025

Comme évoqué précédemment, l'année 2024 a été une année de réflexion sur notre modèle socio-économique. L'année 2025 sera marquée par la poursuite de la transformation engagée en 2024.

Pour mieux remplir sa mission de rayonnement de la charité chrétienne, le Secours Catholique a en effet besoin d'une organisation plus en soutien de l'unité de base de l'organisation – l'équipe locale, dont l'action est menée par des bénévoles – tout en étant capable de continuer à porter ses missions nationales et internationales. La transformation s'articulera autour de quatre grands axes qui nous permettront de devenir plus lisibles et efficaces et de rester agiles et réactifs face aux évolutions sociétales et environnementales :

- mieux valoriser les acteurs du Secours Catholique et ainsi renforcer notre attractivité et fidéliser les talents qui portent notre mission au quotidien ;
- ouvrir plus largement l'adhésion aux bénévoles, dynamisant ainsi notre vie associative comme cela est proposé dans les nouveaux statuts ;

- mieux maîtriser nos charges pour assurer la pérennité de notre mission ;
- continuer à diversifier nos ressources afin de renforcer notre modèle économique.

L'année 2025 verra également la poursuite de la modernisation des outils informatiques, avec notamment la mise en place d'un logiciel facilitant l'élaboration des budgets et des reportings budgétaires, et la mise en place de la lecture automatique des factures.

Par ailleurs, en 2025, le Secours Catholique a décidé de continuer son soutien à Cité Caritas en lui octroyant un prêt de 4,5 M€ garanti par une promesse hypothécaire. Cité Caritas intervient en complémentarité de l'action du Secours Catholique, notamment en hébergeant et accompagnant vers l'insertion professionnelle les personnes en situation de rue, de grande précarité sociale ou relevant du dispositif national d'asile.

Les documents financiers, arrêtés par le conseil d'administration le 15 mai 2025 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 18 juin 2025, ont été présentés au comité d'audit le 29 avril 2025 qui a émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes qui présente ses rapports. Une information et un suivi des perspectives d'évolutions financières sont régulièrement partagés avec ces instances de gouvernance.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats de 2024 au regard du compte de résultat, du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

2. ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits (152,6 M€) et des charges (147,9 M€) de l'exercice.

2.1.A. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** (4,1 M€) est en forte augmentation par rapport à 2023 (+ 16,4 M€). Cette variation s'explique par une forte hausse des produits d'exploitation (+ 7,8 M€) conjointement à une baisse significative des charges d'exploitation (- 8,5 M€).

L'évolution des principaux postes du résultat d'exploitation depuis 2022 s'illustre comme suit :

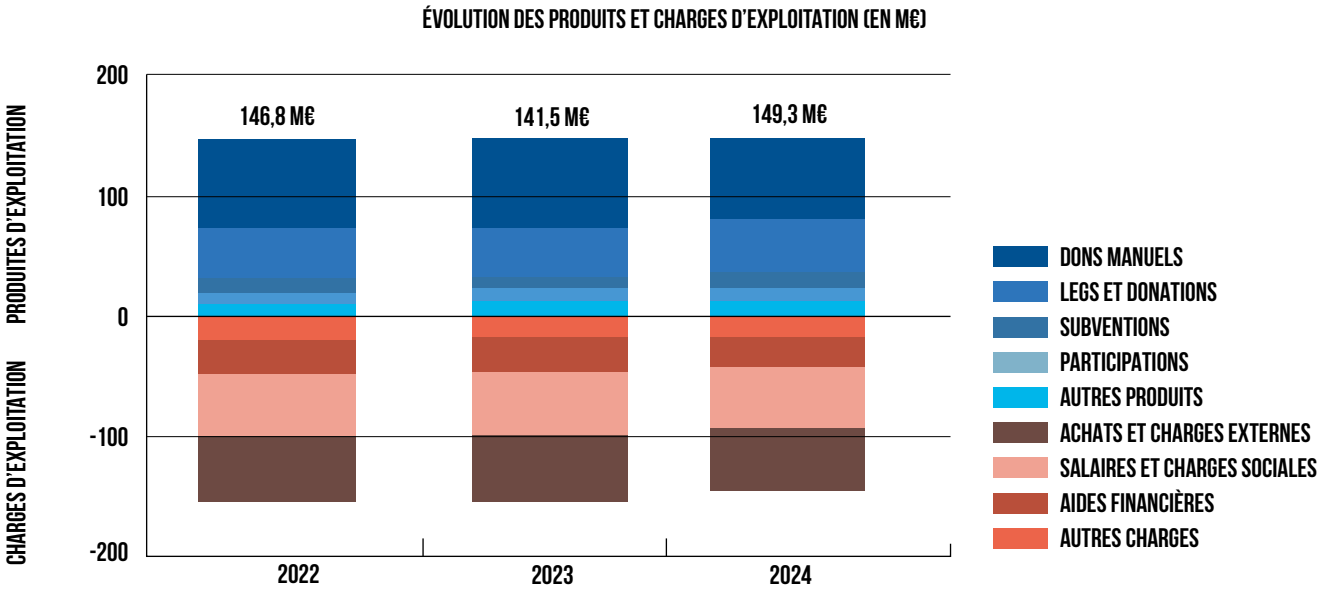

2.1.A.A. ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION

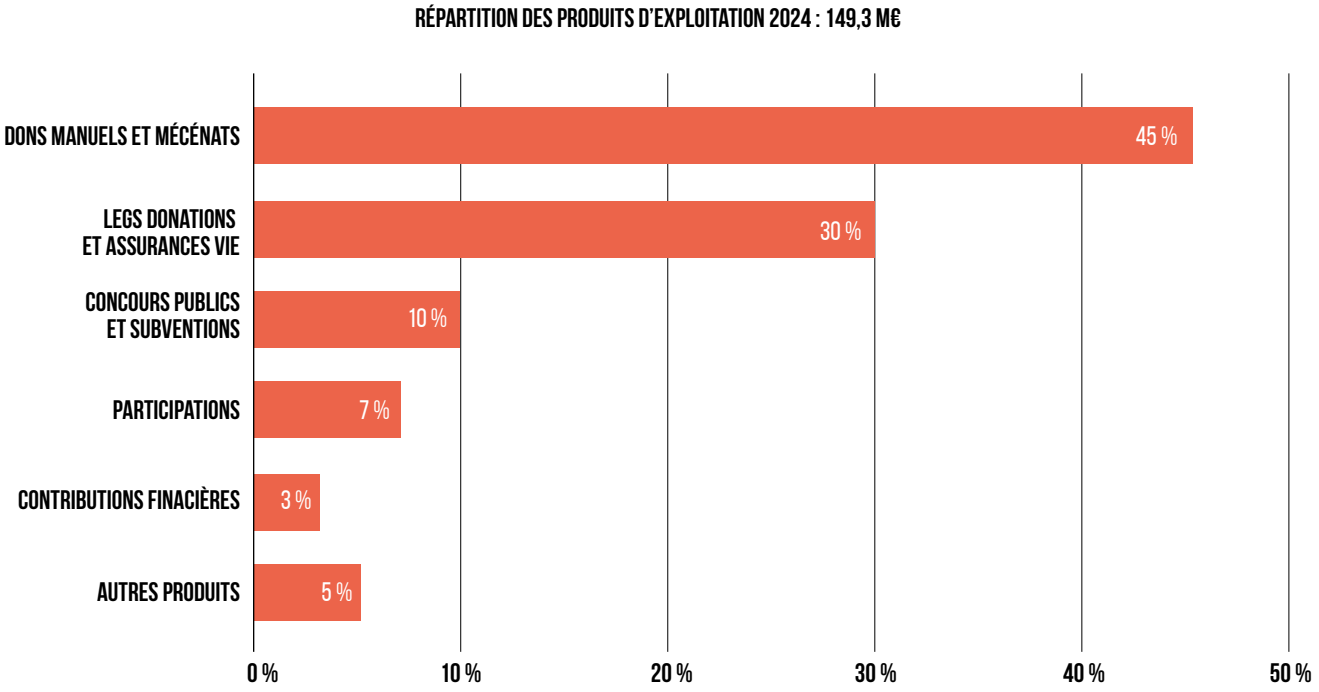

Le Secours Catholique poursuit sa stratégie de développement et de diversification de la collecte démarrée en 2019. Elle s'oriente sur plusieurs axes :

- optimiser la stratégie de fidélisation des donateurs existants et continuer à investir dans le recrutement de nouveaux donateurs, notamment par des campagnes de face à face ;
- renforcer notre campagne de legs et d'assurances-vie pour nous positionner face-à-la concurrence accrue sur ce secteur ;
- développer les ressources en région avec la mise en place de chargés de communication permettant d'améliorer l'accompagnement des délégations dans la recherche de fonds, notamment des subventions ;
- et, depuis 2024, la recherche de nouvelles pistes de ressources, notamment en développant le mécénat.

Le bilan positif de cette stratégie et le potentiel de développement de certaines ressources (subventions, legs, mécénats, etc…) encouragent l'association à poursuivre les chantiers commencés.

1 - Premier poste de recettes pour l'association, les dons manuels s'élèvent à 67,6 M€ contre 68,1 M€ en 2023. Ils sont constitués des dons manuels provenant essentiellement de particuliers, et de personnes morales privées (65,9 M€) et des abandons de frais des bénévoles (1,7 M€). À ce poste sont associés les dons d'entreprises correspondant à du mécénat (0,2 M€) qui demeurent stables.
Un des objectifs de la stratégie de collecte sera de développer les dons de personnes morales privées pour qu'ils prennent une part plus significative dans les produits.

À l'intérieur de ce poste, nous distinguons les recettes non affectées, destinées à la mission générale du Secours Catholique, des recettes dites affectées qui sont liées à un appel pour une cause spécifique émis par l'association ou à une volonté spécifique émise par le donateur.

- Les **dons manuels non affectés** s'élèvent à 64,3 M€, équivalent à 2023. Les dons non affectés confèrent à l'association les moyens de son action. Malgré un contexte économique fragile (instabilité politique, crise économique, conflits, etc…), la collecte de dons est demeurée stable. La majeure partie de la collecte (90 %) provient de la fidélisation des donateurs au travers de prélèvements automatiques (36 %) et de dons ponctuels (64 %). Le Secours Catholique observe une augmentation de la contribution moyenne (214 €, en

progression de 18 € par rapport à 2023) et des résultats positifs sur le recrutement de grands donateurs. Ce bilan reste toutefois contrasté par la baisse structurelle et le vieillissement des donateurs, incitant l'association à poursuivre ses investissements dans le recrutement de nouveaux donateurs, notamment dans le face-à-face, le renforcement de la campagne digitale et l'optimisation de la campagne de fin d'année.

- Les **dons manuels affectés** sont de 1,5 M€ en 2024, contre 2 M€ en 2023. Fin 2024, la mobilisation des donateurs à la suite de l'appel émis après le passage du cyclone Chido à Mayotte a permis de collecter 0,5 M€.

2 - Le poste « Legs, donations et assurances vie » est en hausse de 5,5 M€ (soit + 14 %) cette année, s'élevant à 44,2 M€ contre 38,7 M€ en 2023. Le détail de ce poste est présenté dans l'annexe aux comptes, au paragraphe « 6.3. Legs, donations et assurances-vie ».

La hausse de ce poste s'explique par une hausse exceptionnelle des produits liés aux assurances-vie de + 4,4 M€, s'élevant à 20,4 M€ en 2024, et des produits liés aux legs et donations, + 1 M€, s'élevant à 23,8 M€.

L'obtention de plusieurs dossiers d'assurances-vie importants en 2024 ont permis d'atteindre ce niveau exceptionnel, supérieur de 5,4 M€ à la moyenne des assurances-vie reçues au cours des cinq dernières années.

Le Secours Catholique va poursuivre ses investissements dans sa stratégie de grande proximité avec les personnes et de communication renforcée sur l'opportunité de faire un legs ou de transmettre une assurance-vie.

Le nombre de dossiers legs et donations présentés au Conseil d'administration est en légère baisse par rapport à 2023 (212 dossiers d'une valeur de 20,7 M€ contre 220 dossiers en 2023 d'une valeur de 22,4 M€).
Le fonds reporté s'élève à 46,7 M€ contre 41 M€ en 2023.

3 - Le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » (14,3 M€) est en hausse par rapport à 2023 (+3 M€, soit + 26 %). Les subventions (14,2 M€ contre 11,2 M€ en 2023) se répartissent de la façon suivante :

- les **subventions pour la France,** s'élevant à 9,9 M€, sont restées stables par rapport à 2023 ;
- les **subventions affectées à l'action internationale** s'élevant à 4,3 M€ contre 1,3 M€ en 2023, sont en hausse. Cette hausse s'explique principalement par l'enregistrement en 2024 de la subvention accordée par l'Agence Française de Développement dans le cadre du programme international de Transition Écologique Juste correspondant aux activités de octobre 2023 et à septembre 2025.

4 - Le poste « Autres produits » est constitué de participations d'activités et de soutien (10,1 M€) recueillies dans le cadre d'activités sociales ou de manifestations exceptionnelles, et de produits liés à la mise à disposition de personnel auprès de partenaires et au remboursement de débours divers (2 M€). Ce poste reste stable par rapport à 2023.

5 - Le poste « Utilisation des fonds dédiés » s'élève à 4,6 M€, contre 4,9 M€ en 2023. Il représente la part des fonds collectés non engagée les années précédentes et employée sur l'année. Il s'agit de l'utilisation de fonds destinés à l'action France (2,8 M€, contre 2,1 M€ en 2023), à l'action internationale (1,6 M€, contre 2,6 M€ en 2023) et à l'investissement (0,2 M€).
Ce poste est principalement constitué par l'utilisation des fonds « Urgence Ukraine » collectés en 2022 (1,1 M€), des fonds restants de la subvention accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) au titre de 2023, dans le cadre de la démarche « Mieux Manger pour Tous » (0,7 M€), des fonds collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus (0,6 M€) et l'utilisation d'un don exceptionnel reçu en 2022 dédié à des projets en Haut-de-France (0,4 M€).

6 - Le poste « Contributions financières » s'élève à 4,3 M€, contre 4,5 M€ en 2023. Il désigne les recettes reçues essentiellement de fondations et d'associations dans le cadre de conventions passées avec le Secours Catholique. En 2024, elles reposent principalement sur les financements apportés par la Fondation Caritas France, à hauteur de 3,2 M€ (contre 3,4 M€ en 2023).

7 - Le poste « Ventes de marchandises » (0,6 M€) regroupe la vente des produits servant de support à l'animation de la campagne de Noël (bougies, calendriers, crèches, etc.). La campagne de fin d'année a pour objectif de faire découvrir notre mission et nos actions au grand public, de gagner en visibilité, de collecter et de recruter de nouveaux donateurs.

2.1.A.B. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

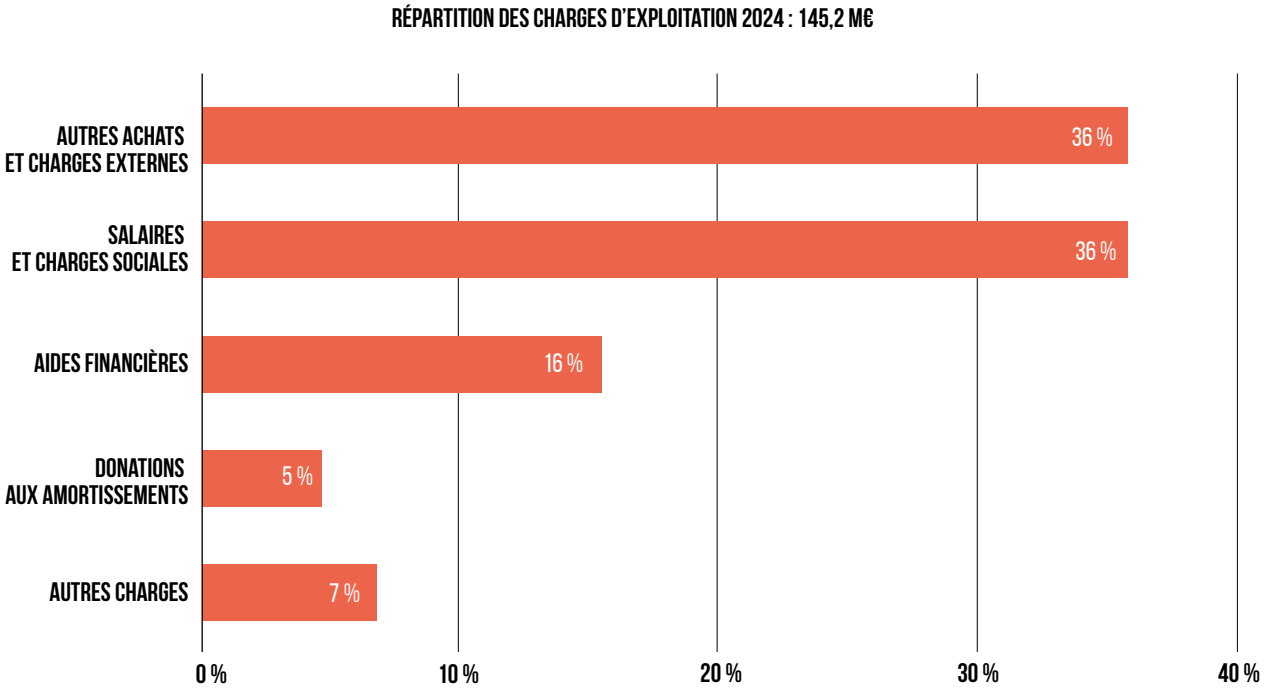

Les charges d'exploitation sont en baisse de 8,5 M€ (- 5,5%) par rapport à l'année 2023, cette baisse est la conséquence d'une volonté de gestion efficace des dépenses de l'organisation afin de revenir à l'équilibre financier à la suite de deux années fortement déficitaire : - 10,1 M€ en 2023 et - 5,1 M€ en 2022.

1 - Le poste « Autres achats et charges externes » est en baisse de - 3,4 M€, s'élevant à 51,9 M€, contre 55,3 M€ en 2023.

Les principaux efforts pour réduire ces charges ont porté principalement sur :

- le poste transport et hébergement (- 1 M€, soit - 20 %), certaines rencontres et formations ayant été organisées différemment en 2024, parfois en ligne ;
- les postes d'honoraires et autres intermédiaires (- 0,6 M€, soit - 15%) et les services extérieurs (- 0,3 M€, soit - 21%), ces postes ayant fait l'objet d'une attention particulière ;
- les charges de communication et marketing (- 0,6 M€, soit - 6%), certaines communications ayant été revues à la baisse ;
- les charges d'affranchissements (- 0,2 M€, soit - 6 %), notamment l'affranchissement de certains appels aux dons qui ont fait l'objet d'un ciblage plus affiné.

2 - Le poste des « Salaires et charges sociales » s'élève à 52,4 M€ contre 52,6 M€ en 2023. Ce poste reste stable par rapport à 2023 manifestant la volonté de poursuivre la maîtrise par l'association des charges liées au personnel. L'effectif est en baisse par rapport à 2023 (910 équivalents temps plein moyen [ETP], contre 926 ETP en 2023). L'augmentation générale aux salariés à la suite des négociations annuelles obligatoires (NAO) de 2024, qui représentait entre 0,3 % et 3 % des salaires selon le niveau de rémunération (entre 3 % et 6 % en 2023), compense partiellement la baisse des salaires et charges sociales liée à la baisse des effectifs.

Pour mémoire, les engagements hors bilan en matière de retraite sont évalués à 5,1 M€ contre 5,4 M€ en 2023. L'information figure dans les annexes comptables.

3 - Le poste « Aides financières », constitué des **« Aides financières aux partenaires »** et des **« Distributions directes de secours »**, est en diminution, s'élevant à 23 M€, contre 28,4 M€ en 2023.

Les **aides financières aux partenaires en France** s'élèvent à 2,5 M€, contre 4 M€ en 2023. Des aides financières sont octroyées par le siège et les délégations en faveur d'organismes engagés dans l'action sociale sur des thèmes spécifiques complétant l'activité du Secours Catholique.
À noter qu'en 2024, le SCCF n'a pas versé de subvention d'équilibre à Caritas Habitat (0,8 M€ en 2023) mais, pour assurer son développement, des apports en capital ont été réalisés pour favoriser la stabilisation du modèle économique. Enfin, l'association n'a pas versé d'aide financière à Cité Caritas en 2024. Un appui sous forme de prêt a été versé en 2025 en contrepartie d'une garantie immobilière.

Les **« Distributions directes de secours »** (20,5 M€ contre 24,3 M€ en 2023) sont composées :

- des **aides financières aux personnes** portant principalement sur les besoins vitaux, le désendettement, l'intégration des personnes, octroyées une fois que les aides publiques ont été mobilisées, s'élèvent à 7,8 M€, contre 9,3 M€ en 2023. Cette baisse est le résultat d'une mise en cohérence de la pratique avec la politique des aides. En effet, le Secours Catholique s'engage à accompagner les personnes en précarité à trouver les ressorts pour sortir de la pauvreté. Dans ce contexte les aides financières aux personnes ne constituent qu'un élément de cet engagement, souvent comme point de départ à un accompagnement ;
- des **aides financières internationales** s'élèvent à 12,7 M€ contre 15 M€ en 2023. Les aides votées en 2024 concernent 113 partenaires, dans 48 pays de tous les continents. Les cinq pays ou zones ayant reçu les plus gros financements sont la Palestine (1,6 M€), les projets multi-continents (1,5 M€), l'Ukraine (1,1 M€), le Bangladesh (1 M€) et la région Afrique (1 M€). Plus de 3,4 millions de bénéficiaires ont été accompagnés par des programmes de développement, d'urgence et de réhabilitation, et soutenus en totalité ou partiellement par le SCCF.

4 - Le poste « Report en fonds dédiés » s'élève à 3,9 M€, contre 3,4 M€ en 2023. Il représente la part des fonds collectés liés aux projets affectés qui ne sont pas encore engagés à la fin de l'année, en France (1,6 M€) et à l'international (1,6 M€), et des fonds collectés portant sur des projets d'investissement (0,7 M€).
Ce poste est principalement constitué des fonds non encore employés de la subvention accordée en 2024 par l'Agence Française de Développement dans le cadre du programme international de Transition Écologique Juste (1,2 M€), des fonds restants de la subvention accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) au titre de 2024 dans le cadre de la démarche « Mieux Manger pour Tous » (0,7 M€) et des fonds collectés à la suite de la catastrophe naturelle à Mayotte, en décembre 2024 (0,5 M€).

5 - Les « Dotations aux amortissements et dépréciations », s'élèvent à 7,5 M€ en 2024, contre 7,2 M€ en 2023. La variation (+0,2 M€) s'explique par la mise en service des projets d'investissement réalisés ces dernières années (travaux d'agencements de plusieurs accueils de jour, projets informatiques, etc…).

6 - Le poste « Impôts et taxes et versements assimilés » s'élève à 5,2 M€, équivalent à 2023. Ce poste est principalement constitué de la taxe sur les salaires (3,5 M€) et des taxes foncières (0,9 M€).

7 - La « Dotation aux provisions » s'élève à 0,8 M€, équivalent à 2023. Elle est principalement constituée d'une dotation liée à des litiges prud'homaux (0,4 M€) et à des risques sociaux (0,3 M€).

2.1.B. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 0,5 M€ contre 1,3 M€ en 2023. Cette variation résulte d'une augmentation des produits financiers (+ 0,5 M€), neutralisée par une hausse des charges financières (+ 1,2 M€).

La variation des produits financiers s'explique par une hausse des produits de placements (1,8 M€ contre 1,1 M€ en 2023). Cette hausse est liée à la hausse des taux et à des placements sur des Sicav monétaires.

La variation des charges financières résulte essentiellement d'une dotation pour risque de dépréciation des titres SCA Caritas Habitat de 0,8 M€.

2.1.C. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,5 M€ contre 1 M€ en 2023. Cette variation résulte essentiellement de la hausse des charges exceptionnelles (+ 0,6 M€).

Les produits exceptionnels (1,3 M€) sont constitués principalement des produits de cessions d'immobilisations (0,7 M€) et de la quote-part des subventions d'investissement affectée au résultat (0,5 M€) au rythme des amortissements de l'actif financé.

Les charges exceptionnelles (0,8 M€) correspondent à la valeur nette des actifs cédés (0,3 M€) et à des opérations de gestion courantes (0,5 M€).

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont présentés selon les modèles établis par le règlement comptable ANC n° 2018-06. Ces deux tableaux d'exploitation et les méthodes d'élaboration sont présentés et décrits dans l'annexe aux comptes, aux chapitres 8 et 9.

2.2.A. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) présente les produits par nature selon une approche analytique permettant de distinguer l'origine des ressources et permettant de classer les charges par destination, en missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

La déclinaison des missions sociales n'avait pas été actualisée depuis 2015. Pour tenir compte de l'évolution des activités et en vue d'harmoniser les différents systèmes d'information, une analyse a été réalisée pour actualiser le référentiel des activités. L'objectif poursuivi est de mieux rendre compte des activités menées en faveur des personnes et d'assurer l'enrichissement et la cohérence, en interne, des tableaux de pilotage.

Le comité d'audit a été informé des travaux menés tout au long du processus et a donné un avis favorable. Le nouveau référentiel a été définitivement approuvé par le conseil d'administration du 21 janvier 2025 et mis en œuvre au titre de l'exercice 2024.
Il n'a pas d'incidence sur les postes du CROD et du CER, mais apporte une information plus actualisée des activités présentées au paragraphe 8.3 de l'annexe comptable et dans « L'Essentiel ».

2.2.A.A. ANALYSE DES PRODUITS PAR ORIGINE

Les produits liés à la générosité du public – dons, legs, mécénats et autres produits – représentent **115,8 M€**, soit 76 % du total des produits par origine. Les ressources financières de la générosité du public restent principales, ce qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des produits dons, legs et participations a été présentée au point II.1.a.a.

Les produits non liés à la générosité du public (16,3 M€) sont constitués des postes suivants :

- « Contributions financières » (4,3 M€) qui enregistre les fonds reçus des associations et des fondations ;
- « Autres produits non liés à la générosité du public » (12 M€), correspondant principalement à des participations d'activité et des produits divers issus de la gestion.

Les autres postes – « **Subventions** », « **Reprise sur provisions** » et « **Utilisation des fonds dédiés** » – sont commentés au point 2.1.a.a.

2.2.A.B. ANALYSE DES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges par destination sont regroupées principalement selon les postes suivants : « **Missions sociales** » (104,7 M€)

incluant les « Missions réalisées en France » (85,6 M€) et les « Missions réalisées à l'international » (19,1 M€), **« Frais de recherche de fonds »** (20,1 M€) et **« Frais de fonctionnement »** (16,3 M€).

Les **frais de personnel** sont répartis selon des clés analytiques prédéfinies, sur les postes des charges par destination établies à partir des fiches métiers qui décrivent la finalité des travaux confiés aux salariés.

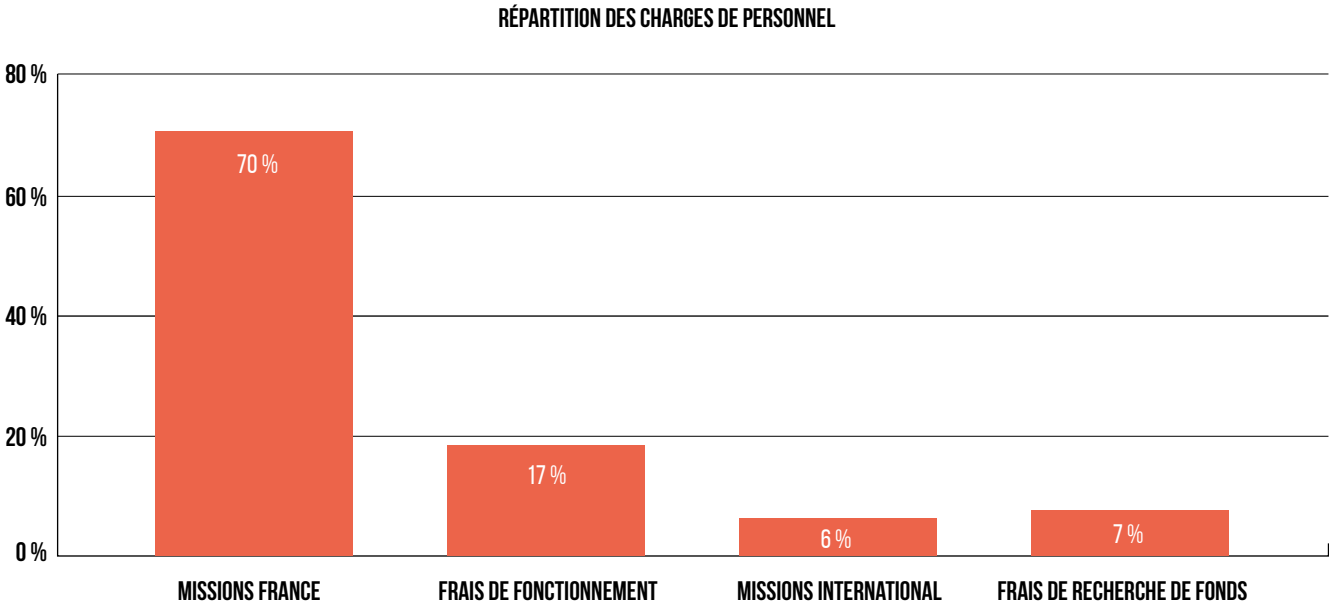

Le poste **« Missions sociales »** est réparti en deux postes : les **« Missions réalisées en France »** et les **« Missions réalisées à l'étranger »**.

Les **missions réalisées en France** sont en baisse et s'élèvent à 85,6 M€, contre 89,4 M€ en 2023. Elles représentent 82 % des missions sociales et comprennent les actions réalisées directement et les versements à des organismes qui prolongent l'action de l'association.
Le détail des missions sociales réalisées en France est présenté au point II.3.b.

Les **missions réalisées à l'étranger** s'élèvent à 19,1 M€, soit 18 % des missions sociales. Elles sont en baisse par rapport à 2023 (- 2,9 M€). Elles représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger pour soutenir les personnes en précarité, dans les différents pays étrangers où le SCCF intervient. Les actions sont regroupées en familles d'activités.

Les **frais de recherche de fonds** (20,1 M€, contre 21,4 M€ en 2023) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche et à la collecte de fonds, et les frais de traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources, notamment la campagne de fin d'année, le recrutement de nouveaux donateurs par des actions de *street-marketing* (« collecte de rue »), la prospection au travers de *mailing*.

Les **frais de fonctionnement** (16,3 M€, contre 17,2 M€ en 2023) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gouvernance, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

D'autres postes complètent les charges par destination : les **dotations aux provisions** (2,2 M€, contre 0,6 M€ en 2023), le **report en fonds dédiés** (3,9 M€, contre 3,4 M€ en 2023) et l'**impôt sur les bénéfices** (0,4 M€).

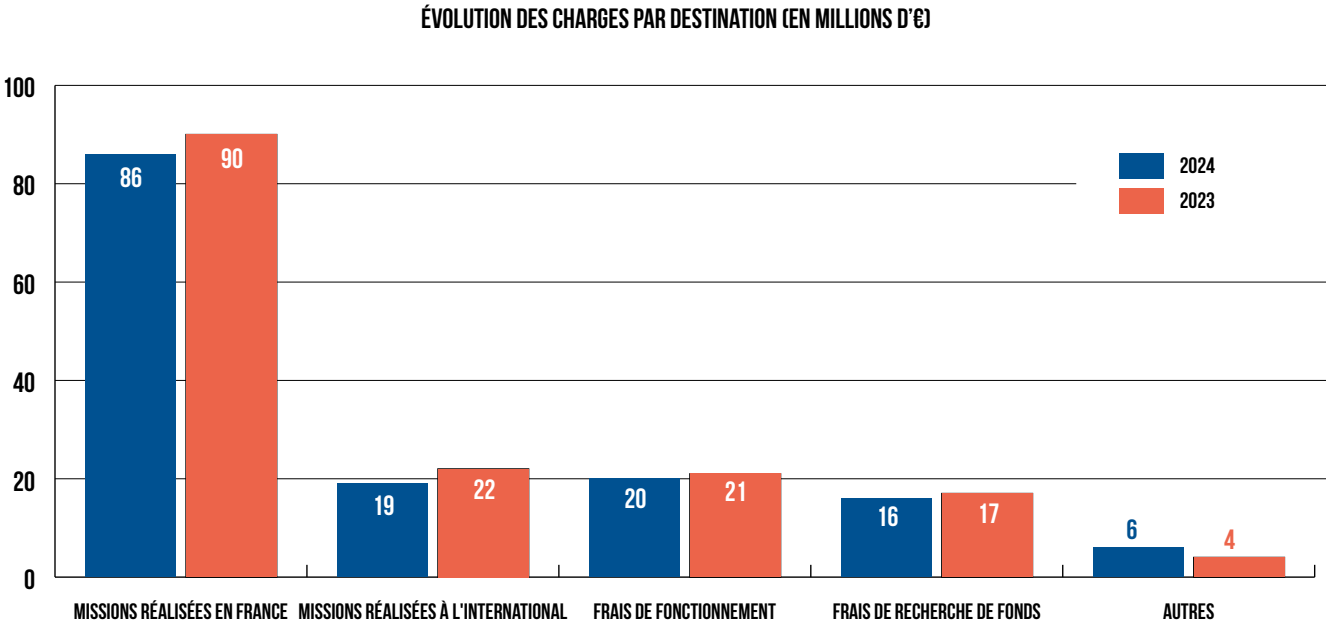

2.2.B. ANALYSE DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) permet de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore utilisées. Il reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination (CROD) pour la part « Dont générosité public ».

Le montant de la générosité du public non encore employé, compte tenu des mouvements de l'exercice, est estimé au 31 décembre 2024 à 15 M€ contre 15,3 M€ en 2023.

Ce montant, qui trouve sa contrepartie dans la trésorerie de l'association, représente :

- les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles ;
- les fonds permettant de répondre au risque que les évolutions économiques font peser sur les ressources, largement fondées sur la générosité du public.

2.3. MODÈLE ÉCONOMIQUE

2.3.A. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. **Ils sont au cœur du modèle économique de l'association et constituent une force proche des territoires.**

Le nombre de bénévoles engagés au Secours Catholique s'élève à 58 000, contre 58 500 au cours de l'année 2023.

Le renouvellement, l'accompagnement et la formation des bénévoles sont la priorité que s'est donnée l'association. Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager et de développer la capacité d'agir des personnes en situation de pauvreté est au cœur du projet du SCCF.
Le nouvel outil de gestion, « TousActeurs », a été mis en service au début de 2024, en utilisant le nouveau référentiel d'activités. Il vise à soutenir l'animation et la dynamisation des équipes en lien avec leur mission.

La méthode de valorisation est demeurée identique lors du changement d'applications et de référentiel. Cependant, une revue approfondie a été effectuée, permettant de mettre à jour les données de l'application de gestion « TousActeurs ». L'incidence d'ensemble a été estimée à - 1,84 % de la valorisation, soit - 3,4 M€.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point « 6.8.1. Bénévolat », la valorisation du temps passé est de 183,6 M€, contre 180 M€ en 2023. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature » (188 M€) qui tient également compte du mécénat de compétence (2,6 M€) et d'autres dons ou prestations en nature (1,8 M€).
La hausse de la valorisation du bénévolat tient compte de l'augmentation du SMIC qui sert à la valorisation et de la légère augmentation du temps engagé.

Les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (188 M€) sont supérieures au total des produits du compte de résultat (153 M€) et montrent l'importance de l'apport du bénévolat et des dons en nature dans le modèle économique du Secours Catholique.

2.3.B. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique de l'association regroupe les flux financiers (152 M€), l'engagement des bénévoles aux activités (184 M€) et d'autres contributions volontaires en nature (4 M€), soit un total de 340 M€ en 2024, contre 339 M€ en 2023.

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, selon le nouveau référentiel, regroupant l'ensemble des moyens de l'action dont dispose l'association, est présenté dans le document « L'Essentiel » de 2024 et dans l'annexe comptable au point 8.3.

Les missions réalisées en France sont évaluées à 261 M€ et les missions réalisées à l'étranger à 19 M€. Les frais de fonctionnement sont évalués à 25 M€ et les frais de recherche de fonds à 24 M€.

Les principales familles d'activités contenues dans les missions sociales et exprimées selon le nouveau référentiel, se répartissent ainsi :

Missions réalisées en France : 261 M€

- **Aides et accès aux droits** (91 M€) : activités permettant l'accès à une aide matérielle, une orientation ou un accompagnement vers les services publics ;
- **Boutiques et lieux solidaires** (35 M€) : activités de vente de bien matériel à prix solidaire ou espace d'autoproduction et d'échanges réciproques ;
- **Lien social, culturel et spirituel** (31 M€) : activités pour prendre soin de soi et des autres, autour du loisir, de rencontres, de partage de sens, de bien-être et de fêtes ;
- **Rue et grande exclusion** (21 M€) : soutien et présence auprès des personnes sans domicile stable ;
- **Accès à l'alimentation durable de qualité** (18 M€) : activités collectives contribuant à l'accès à une alimentation durable et de qualité ;
- **Accueil des étrangers** (18 M€) : activités de lien, d'accueil, d'entraide et d'accès aux droits des migrants ;
- **Solidarités familiales et d'éducation** (17 M€) : activités d'accompagnement à la parentalité, la scolarité, l'accès aux vacances et aux loisirs ;
- **Éveil à la solidarité** (12 M€) : activités qui permettent au public extérieur d'être sensibilisé aux mécanismes de la pauvreté, de dépasser les préjugés et les discriminations et ainsi de renouveler son regard et son espérance. Cette action d'éveil est en partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- **Plaidoyer** (5 M€) : activités qui visent à promouvoir des changements, localement et globalement, au service du développement humain intégral ou de l'écologie intégrale.
- **Divers** (13 M€) : regroupe principalement les activités portant sur l'accès à l'hébergement et aux logements dignes (3 M€), sur la prison et la justice (3 M€), et sur l'accès à la mobilité (2,5 M€) et à une alimentation de qualité (1,5 M€).

MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES EN FRANCE (261 M€)

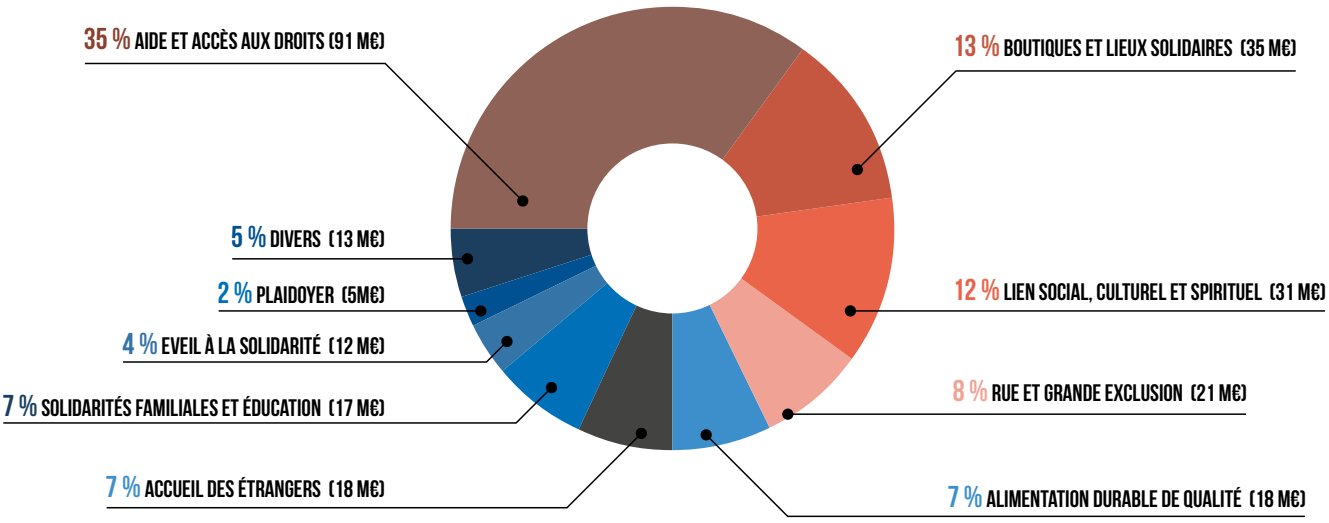

Missions réalisées à l'étranger : 19 M€

Les soutiens financiers aux partenaires internationaux qui représentent 94 % des missions réalisées à l'international, soit 18 M€, se répartissent principalement dans les activités suivantes :

- **Développement global** (5 M€) ;
- **Besoins essentiels** (4,6 M€) ;
- **Accès aux droits** (4,5 M€) ;
- **Ecologie** (2,5 M€) ;
- **Urgences et prévention** (1 M€).

MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES À L'INTERNATIONAL (19 M€)

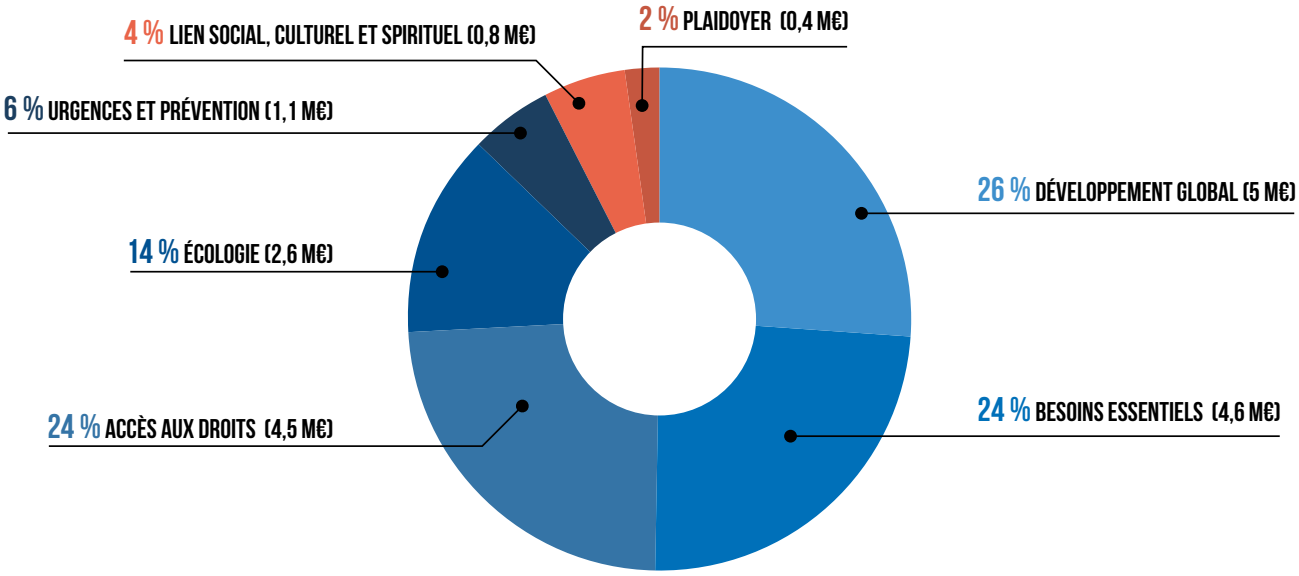

3. ANALYSE DU BILAN

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2024. Le total net du bilan s'élève à 226,8 M€ en 2024, contre 225,7 M€ en 2023.
La structure financière de l'association demeure solide, avec un total du poste « Fonds propres » de 129,2 M€ au regard d'un actif net immobilisé de 106,4 M€. Les placements et les disponibilités, à hauteur de 80,8 M€, couvrent les provisions, les fonds dédiés et les dettes (50,9 M€).

3.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le poste « Total fonds propres » de l'association (129,2 M€) rassemble les fonds propres statutaires (49,5 M€), les réserves (69,4 M€), le résultat de l'exercice (4,7 M€) et les subventions d'investissement (5,6 M€).

La variation du poste **« Total fonds propres »** (+ 4,7 M€, soit + 4 %) est liée à l'impact du résultat de l'exercice (4,7 M€).

À la suite de l'affectation du résultat 2023, les réserves du Secours Catholique (69,4 M€) comprennent :

- la **« Réserve de fonds de roulement »** (51,3 M€) qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- le **« Fonds de réserve »** (18 M€) qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Au regard du patrimoine immobilier, le « Don en confiance » soulignait la nécessité de porter une attention particulière à l'entretien des locaux dont l'usure peut conduire, lors d'une vente, à une baisse de valeur ou à des fermetures provisoires pour risques aux personnes, le temps de réaliser les travaux. Des diagnostics de mise aux normes ont été réalisés et des rénovations ont été entreprises. L'organisation travaille à l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux pour l'ensemble de son patrimoine immobilier. Afin de disposer de moyens pour entretenir plus systématiquement les locaux utilisés, le conseil d'administration a décidé de constituer un fonds, à hauteur de 2,4 M€, permettant d'assurer le financement de travaux immobiliers futurs. Il s'agit d'une première estimation des besoins qui pourra être ajustée au regard de l'établissement du plan pluriannuel et des ressources complémentaires nécessaires pour le financer.

Après approbation des décisions d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 18 juin 2025, le poste « Réserve de fonds de roulement » sera de 49,6 M€ et le poste « Fonds de réserves » sera de 21,6 M€, comme présenté au point 5.1.3 de l'annexe comptable.
Au regard des besoins d'entretien du parc immobilier en gestion par l'association, afin de garantir la sécurité des personnes et maintenir la valeur des biens, une réserve pour travaux d'entretien a été établie à hauteur de 2,4 M€.

Le montant des **subventions d'investissement** enregistrées au bilan est en augmentation (8,3 M€, contre 7,9 M€ en 2023). Ces dernières correspondent à des subventions liées à des projets d'investissement d'un montant supérieur à 30 k€ et seront amorties au rythme des investissements dès leur mise en service. Le poste au passif, 5,6 M€, contre 5,7 M€ en 2023, tient compte de l'amortissement de la subvention sur la durée du bien financé.

3.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 106,8 M€ en 2024, contre 108,2 M€ en 2023, soit une baisse de - 1,3 M€ (- 2 %). Elle résulte :

- des acquisitions nettes des cessions en valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles hors legs, donations et donations temporaires d'usufruit (DTU), soit + 9,7 M€ ;
- de la variation des dossiers legs, donations et donations temporaires d'usufruit à l'actif immobilisés nets des dépréciations (- 3,9 M€) ;
- diminuée de l'augmentation de la dotation nette des reprises d'amortissement (+ 7,1 M€).

La valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles augmente de + 5,8 M€, soit + 3%. Les principales variations sont liées aux événements suivants :

- la mise en service de la plateforme « TousActeurs » au début de 2024, pour 2,6 M€, expliquant la hausse des investissements de logiciels informatiques ;
- la poursuite de travaux d'installation et d'agencement dans les lieux d'accueils (+ 4,2 M€) ;
- la réalisation de biens légués qui a généré une baisse du patrimoine des biens immobiliers et mobiliers légués et destinés à être vendus (- 3,9 M€).

Les **immobilisations financières brutes** s'élèvent à 21,1 M€, contre 16,3 M€ en 2023. Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (16,9 M€), dont ceux de la société « Caritas Habitat » (15,3 M€), et de prêts à des associations partenaires (3,3 M€).
Les variations sont détaillées dans l'annexe comptable au point « 4.2.2.1. Tableau des immobilisations financières ». La hausse s'explique principalement par la souscription de nouvelles actions de la SCA Caritas Habitat par augmentation de capital (5,1 M€) et la transformation d'un prêt de 1,5 M€, accordé en 2021, en attribution d'actions de la SCA Caritas Habitat d'un montant équivalent.

Les **provisions sur les immobilisations financières** s'élèvent à 2,1 M€, contre 1,2 M€ en 2023. Leur augmentation résulte d'une dotation pour dépréciation partielle des titres de la SCA Caritas Habitat, de 0,8 M€ sur la base de sa situation nette comptable.

3.3. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

Les fonds reportés liés aux legs et donations correspondent à la contrepartie des biens actifs, des créances et des dettes des dossiers legs et donations qui sont en attente de réalisation à la fin de l'exercice. Ils sont évalués à 46,7 M€ (contre 41 M€ en 2023). Cette évaluation est réalisée pour chaque dossier accepté par le conseil d'administration.

Les fonds dédiés (10,7 M€, contre 11,5 M€ en 2023) ont diminué durant l'exercice (- 0,7 M€). Ils correspondent aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 4 M€ pour la France, 3,7 M€ pour l'international et 3 M€ pour des projets d'investissement.

Les fonds dédiés pour la France ont diminué au cours de l'exercice (4 M€, contre 5,2 M€ en 2023). Ils sont composés essentiellement :

- d'une subvention accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) dans le cadre de la démarche « Mieux Manger pour Tous », dont 0,7 M€ restent à employer à la fin de l'exercice sur les 1,9M€ reçu au titre de 2023 et 2024 ;
- des fonds collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus et qui ne sont pas encore employés à la fin de l'exercice (0,4 M€) ;
- des fonds collectés à la suite de la catastrophe naturelle à Mayotte, en décembre 2024 (0,5 M€) ;
- et d'un fonds générique « Urgences France » de 0,7 M€.

Plusieurs fonds de faible valeur, pour un total de 1,7 M€, demeurent à employer.

Les fonds dédiés à l'action internationale (3,7 M€ contre 3,8 M€ en 2023) sont principalement composés d'une subvention accordée par l'Agence Française de Développement dans le cadre du programme international de Transition Écologique Juste, dont 1,2 M€ reste à employer à la fin de l'exercice sur les 2,9 M€ reçus ; et des fonds collectés la suite de l'appel « Urgence Ukraine », dont 1,3 M€ reste à employer à la fin de l'exercice (contre 2,3 M€ à la fin de 2023).
Plusieurs fonds de faible valeur, pour un total de 1,2 M€, demeurent à employer.

Plusieurs fonds dédiés pour la France et l'action internationale de faible valeur demeurent à employer, pour un total de 3 M€, dont 0,5 M€ n'ont pas fait l'objet de dépenses au cours des deux derniers exercices.

Les fonds dédiés pour le financement d'immobilisations (3 M€, contre 2,5 M€ en 2023) correspondent aux dons, mécénats et contributions financières obtenus pour le financement de projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Ces fonds seront dotés puis repris en résultat sur la durée d'amortissement du bien qu'ils financent, à partir de sa mise en service. La hausse de ces fonds illustre le travail mené auprès de nos partenaires pour obtenir des soutiens dans le cadre de projet d'investissement.

3.4. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges cumulées (2,2 M€, contre 1,6 M€ en 2023) sont en augmentation. Elles sont principalement constituées de plusieurs provisions pour risques sociaux (1 M€), d'une provision pour le versement de la prime décennale (0,5 M€) et d'une provision concernant un risque foncier fiscal (0,4 M€).

3.5. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (120 M€) est composé principalement des postes « Créances », « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités » dont les variations sont détaillées ci-après.

Les postes **« Créances »** (36,8 M€) est composé des :

- créances reçues par legs ou donations (26,8 M€), valorisées lors de l'acceptation des dossiers au conseil d'administration ;
- autres créances (10 M€), correspondant essentiellement aux subventions à recevoir (3,2 M€), à des produits restant à recevoir liés à des contributions financières non encore versées (0,8 M€), à des legs non encaissés (3,3 M€) et à des notes de débours émises en fin d'année (0,9 M€).

Le poste **« Valeurs mobilières de placement »** s'élève à 46,2 M€, contre 46 M€ en 2023.
Fin 2023, le Secours Catholique avait profité de la hausse des taux pour acquérir des comptes à terme (CAT) auprès de plusieurs de ses partenaires bancaires (sur six à douze mois). La politique monétaire de la BCE en 2024 ayant conduit à une diminution des rendements des placements monétaires traditionnels et de la performance des contrats à terme, le Secours Catholique s'est réorienté vers les Sicav monétaires redevenues plus performantes que les CAT, à hauteur de 17 M€ à la fin de 2024 et de 6 M€ supplémentaires au début de 2025.
Par ailleurs, la mise en place des échelles d'intérêts fusionnés (EIF) avec la Banque postale à la fin de mai 2024, a permis de mieux optimiser la trésorerie du SCCF.
Au 31 décembre 2024, les valeurs mobilières de placement sont composées de :

- placements à court terme constitués de sept comptes à terme à hauteur de 10 M€ et d'un placement dans une SICAV monétaire de 17 M€ ;
- placements à moyen terme constitués d'obligations pour 5 M€ ;
- placements à long terme constitués de quatre contrats de capitalisation pour un montant total de 11,3 M€, et d'un placement dans une SCPI de 3,3 M€.

Le poste **« Disponibilités »** s'élève à 34,6 M€, contre 32,7 M€ en 2023, soit une hausse de 1,8 M€. Il est constitué des comptes bancaires (26,1 M€, dont un compte courant rémunéré de 2,8 M€), des caisses (0,5 M€), de cinq livrets (0,3 M€) et des dons de l'exercice 2024 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2025 (7,6 M€).

La variation des postes de **« Valeurs mobilières de placement » et de « Disponibilités »** (+ 2,1 M€) est détaillée au paragraphe « III.7. Analyse de la variation de trésorerie ».

Le détail des sommes portant rémunération est présenté dans l'annexe aux comptes, au point « 4.5. Trésorerie ».

3.6. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent les postes « Emprunts et dettes financières assimilées », « Dettes des legs ou donations », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes » et « Produits constatés d'avance ».

Le poste **« Emprunts et dettes financières assimilées »** (1,5 M€) est constitué de comptes bancaires créditeurs (1,3 M€), d'un fonds de garantie sociale pour des prêts et d'un fonds pour des microcrédits véhicules propres, partagés avec BPI France (0,2 M€).

Le poste **« Dettes des legs ou donations »** (8,3 M€) comprend les dettes certaines lors de l'acceptation du dossier de legs et les dettes testamentaires, sommes dues à d'autres bénéficiaires du legs.

Le poste **« Dettes fournisseurs et comptes rattachés »** (5,4 M€) comprend principalement les factures restant à régler par le siège (2,4 M€) et par les délégations (1,5 M€) au 31 décembre 2024, et des factures restant à recevoir (1,2 M€).

Le poste **« Dettes fiscales et sociales »** (12 M€) correspond aux déclarations faites aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice 2025.

Le poste « **Autres dettes** » (8,8 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés (4,5 M€), de la part non versée des titres de participation de la SCA Caritas Habitat (2,7 M€) et des fonds d'équilibre restant à verser à la SCA Caritas Habitat au titre de 2023 (1 M€).

Le poste **« Produits constatés d'avance »** (1,8 M€) comprend les subventions constatées d'avance (1,6 M€) ainsi que divers produits à rattacher aux futurs exercices.

3.7. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée, à l'actif, des postes « Valeurs mobilières de placement » (47,1 M€) et des « disponibilités » (34,5 M€), et diminuée, au passif, des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (1,3 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2024 est de 80,3 M€ contre 79 M€ en 2023, soit un dégagement de trésorerie de 1,3 M€ (+ 2%).

L'emploi de la trésorerie s'explique par les variations suivantes :

- les flux liés aux produits nets de charges génèrent un dégagement de trésorerie de 11 M€. Ils résultent de la forte hausse des produits (principalement des legs et des subventions) et de la baisse significative des charges (principalement des aides financières et des charges externes) ;
- les flux liés aux créances et dettes dégagent 0,5 M€ de trésorerie ;
- les flux liés aux investissements nets emploient 10,2 M€ : il s'agit des investissements incorporels, corporels et financiers nets de cessions et subventions d'investissement.

Les postes liés aux legs figurant à l'actif et au passif ne sont pas pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie, dans la mesure où ils ne génèrent pas de flux de trésorerie en raison de l'équilibrage par les fonds reportés.

BILAN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	31 déc. 2024			31 déc. 2023
	Valeurs Brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	**10 352 815**	**4 566 746**	**5 786 070**	**5 759 608**
Donations temporaires d'usufruit (DTU)	241 860	158 420	83 440	120 400
Logiciels informatiques	9 218 721	3 946 405	5 272 315	3 449 366
Droit au bail	471 921	461 921	10 000	10 000
Immobilisations incorporelles en cours	420 314	0	420 314	2 179 841
Immobilisations corporelles	**175 922 902**	**93 859 624**	**82 063 277**	**87 260 780**
Terrains	1 977 081	669 528	1 307 553	1 190 456
Constructions	36 854 331	19 947 935	16 906 396	17 045 339
Installations et agencements	86 671 979	57 093 599	29 578 380	28 964 379
Matériel et mobilier	10 841 699	8 990 977	1 850 721	1 969 146
Matériel de transport	9 161 348	6 904 899	2 256 449	2 839 211
Immobilisations corporelles en cours	2 007 925	0	2 007 925	3 185 689
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	28 408 539	252 685	28 155 854	32 066 559
Immobilisations financières	**21 136 941**	**2 144 458**	**18 992 484**	**15 148 040**
Participations	16 948 759	876 488	16 072 272	10 304 794
Prêts	3 482 246	1 266 000	2 216 246	4 131 412
Autres immobilisations financières	705 936	1 970	703 966	711 834
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**207 412 659**	**100 570 827**	**106 841 832**	**108 168 428**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours	**27 804**	**0**	**27 804**	**39 002**
Créances	**37 256 388**	**411 600**	**36 844 788**	**36 634 319**
Créances reçues par legs ou donations	27 234 887	411 600	26 823 287	24 594 822
Autres créances	10 021 501	0	10 021 501	12 039 497
Valeurs mobilières de placement	**47 114 736**	**909 011**	**46 205 726**	**45 939 812**
Disponibilités	**34 554 526**	**0**	**34 554 526**	**32 714 523**
Charges constatées d'avance	**2 372 316**	**0**	**2 372 316**	**2 218 080**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**121 325 771**	**1 320 611**	**120 005 160**	**117 545 735**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	**328 738 430**	**101 891 438**	**226 846 992**	**225 714 163**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

PASSIF	31 déc. 2024	31 déc. 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**49 495 581**	**50 504 089**
Fonds propres statutaires	49 495 581	50 504 089
Réserves	**69 373 946**	**78 450 516**
Réserves statutaires		
Réserves de fonds de roulement	51 332 896	53 561 667
Fonds de réserve	18 041 050	24 888 849
Réserves projets associatifs	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	**4 701 821**	**-10 085 078**
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**123 571 348**	**118 869 527**
Subventions d'investissement	5 655 799	5 688 822
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**129 227 147**	**124 558 346**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs et donations	46 719 674	41 045 068
Fonds dédiés	10 743 737	11 485 087
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**57 463 411**	**52 530 156**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 485 814	853 920
Provisions pour charges	710 179	718 635
TOTAL PROVISIONS (III)	**2 195 993**	**1 572 555**
DETTES		
Emprunts et dettes financières assimilées	1 557 895	509 125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 425 014	7 319 961
Dettes des legs ou donations	8 342 907	15 736 712
Dettes fiscales et sociales	11 994 770	11 508 613
Autres dettes	8 844 956	9 060 136
Produits constatés d'avance	1 794 899	2 918 557
TOTAL DETTES (IV)	**37 960 441**	**47 053 104**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	**226 846 992**	**225 714 163**

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	734	888
Ventes de biens et services		
Ventes de biens et de dons en nature	611 974	743 384
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	14 297 754	11 318 685
Ressources liées à la générosité du public		
· Dons manuels	67 625 137	68 144 840
· Mécénats	174 535	118 475
· Legs, donations et assurances vie	44 175 995	38 691 376
Contributions financières	4 358 798	4 465 597
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	1 152 643	800 291
Utilisations des fonds dédiés	4 605 275	4 862 669
Autres produits		
Participations	10 153 684	10 368 283
Autres produits	2 186 148	2 008 484
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**149 342 676**	**141 522 972**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	451 352	687 186
Variation de stock	11 198	-31 559
Autres achats et charges externes	51 887 389	55 266 691
Aides financières		
Aides financières aux partenaires	2 499 244	4 038 237
Distribution directe de secours	20 478 189	24 313 575
Impôts, taxes et versements assimilés	5 187 338	5 168 501
Salaires et traitements	36 298 588	36 705 414
Charges sociales	16 061 913	15 930 627
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 510 073	7 212 331
Dotations aux provisions	782 414	817 703
Reports en fonds dédiés	3 863 925	3 389 482
Autres charges	170 635	239 640
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**145 202 256**	**153 737 828**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**4 140 420**	**-12 214 856**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	19 476	25 282
Autres intérêts et produits assimilés	1 409 933	1 059 862
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	128 474	400 593
Différences positives de change	18 810	22 489
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	362 146	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 938 840**	**1 508 226**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 404 585	213 851
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	34 866	24 885
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	26 455	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**1 465 906**	**238 736**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	**472 934**	**1 269 490**
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**4 613 354**	**-10 945 366**

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	61 914	77 714
Sur opérations en capital	1 223 880	1 144 839
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**1 285 794**	**1 222 554**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	495 146	87 522
Sur opérations en capital	294 032	103 225
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**789 179**	**190 747**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	**496 615**	**1 031 806**
Impôt sur les sociétés (VII)	408 148	171 518
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	**152 567 310**	**144 253 752**
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	**147 865 488**	**154 338 830**
ÉXCÉDENT OU DEFICIT	**4 701 821**	**-10 085 078**

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31 déc. 2024	31 déc. 2023
PRODUITS		
Dons en nature	1 328 950	1 315 274
Mécénat de compétences	2 638 031	2 816 151
Contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	425 008	417 005
Bénévolat	183 621 243	180 263 939
TOTAL PRODUITS	**188 013 233**	**184 812 368**
CHARGES		
Secours en nature	107 498	55 748
Mise à disposition de biens	1 221 452	1 259 525
Mécénat de compétences	2 638 031	2 816 151
Emplois contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	425 008	417 005
Bénévolat	183 621 243	180 263 939
TOTAL CHARGES	**188 013 233**	**184 812 368**

ANNEXE AUX COMPTES

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ 27
1.1. Description de l'objet social 27
1.2. Nature et périmètre des missions sociales : nouveau référentiel 27
1.3. Les moyens mis en œuvre 27

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 28

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 28
3.1. Principes généraux 28
3.2. Changements de présentation et de méthodes comptables 28

4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN 29
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles 29
4.2. Immobilisations financières 31
4.3. Stocks 34
4.4. Créances 35
4.5. Trésorerie 36
4.6. Mouvements des provisions à l'actif 37

5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN 37
5.1. Fonds propres 37
5.2. Fonds reportés et fonds dédiés 39
5.3. Mouvements des provisions au passif 41
5.4. Dettes 42

6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 43
6.1 Concours publics et subventions 43
6.2 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger 43
6.3. Legs, donations et assurances-vie 44
6.4. Rémunérations 44
6.5. Résultat exceptionnel 45
6.6. Résultat du secteur lucratif 45
6.7. Honoraires du commissaire aux comptes 45
6.8. Contributions volontaires en nature 45

7. AUTRES INFORMATIONS 46
7.1. Engagements financiers 46
7.2. Évolution et répartition des effectifs 49

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 50
8.1. Elaboration du Compte de Résultat par Origine et Destination 50
8.2. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 55
8.3 Charges par destination avec l'ensemble des contributions volontaires en nature 56

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC 58
9.1. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) 58
9.2. Élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) 58
9.3 Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public 59
9.4. Montant des ressources reportées liées à la générosité du public 61

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

1.1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Secours Catholique – Caritas France est une association reconnue d'utilité publique et un service de l'Église catholique, membre du réseau mondial Caritas Internationalis. Son objet social, précisé à l'article 1 des statuts, est le « rayonnement de la charité ». Fondée sur l'Évangile, la mission du Secours Catholique – Caritas France s'inscrit dans la charte de la solidarité et de la diaconie de l'*É*glise en France. Elle est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde.

Pour mener sa mission, les acteurs du Secours Catholique – Caritas France :

- Appellent toute personne à s'engager pour vivre la rencontre, l'entraide et la joie de la fraternité ;
- Renforcent les capacités de tous à agir pour que chacun accède à des conditions de vie dignes ;
- Luttent contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et proposent d'autres solutions, au service du bien commun.

Les valeurs portées par l'association pour répondre à ces engagements reposent sur la confiance, l'engagement et la fraternité.

L'action de l'association est guidée par quatre principes :

- Agir avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
- Porter attention à la dimension spirituelle de chacun ;
- Prendre le temps de la relation et inscrire nos actions dans la durée ;
- Agir en partenariat et en réseau, localement et globalement.

1.2. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES : NOUVEAU RÉFÉRENTIEL

La déclinaison des missions sociales n'avait pas été actualisée depuis son adoption par le conseil d'administration du 5 mars 2009, et sa mise à jour en 2015.
Courant 2024, une analyse a été réalisée pour actualiser le référentiel au regard de l'évolution des activités et en vue d'harmoniser les différents systèmes d'information. L'objectif poursuivi est de mieux rendre compte dans la communication financière des activités menées en faveur des personnes en précarité, et d'assurer l'enrichissement et la cohérence en interne, des tableaux de pilotage. L'actualisation a été réalisée en restant conforme à l'objet statutaire.

Le nouveau référentiel a été définitivement approuvé par le conseil d'administration du 21 janvier 2025 après un avis favorable du comité d'audit du 17 décembre 2024.

L'actualisation du référentiel, mis en œuvre au titre de l'exercice 2024, n'a pas d'incidence sur les postes du CROD et du CER, mais apporte une information plus détaillée des activités constituant la mission en France et internationale, présentées dans « L'Essentiel ».
Si les changements des activités restent limités pour la mission en France, ils sont plus significatifs pour la mission internationale, les activités ayant davantage évolué.

1.3. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours Catholique – Caritas France, qui dispose d'une seule personnalité morale, s'organise au travers de 72 délégations au 31 décembre 2024, réparties en 2 800 équipes locales, en France métropolitaine et d'outre-mer, et trois antennes spécialisées.
Grâce à son réseau de 58 000 bénévoles et de 910 salariés engagés sur tout le territoire, le Secours Catholique – Caritas France accueille les personnes pour des secours d'urgence, puis les accompagne au travers de nombreuses actions pour qu'elles retrouvent leur place dans la société.
Le bénévolat, qui est valorisé, représente en 2024 184 M€.

Le Secours Catholique – Caritas France développe également des partenariats au sein du Réseau Caritas France, visant à rassembler des organisations qui partagent ses valeurs, finalités et principes d'actions.

Le but du Réseau Caritas France est de susciter l'innovation et la coopération dans les territoires en alliant les compétences et les moyens de ses membres pour favoriser l'accompagnement global et la capacité d'agir de toute personne vivant des situations de précarité ou d'exclusion, éveiller à l'engagement solidaire et à la fraternité et agir sur les causes de pauvreté.

Le Secours Catholique – Caritas France appartient au réseau Caritas Internationalis, confédération de 160 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. L'association établit des partenariats avec ces organisations pour mettre en place des projets qui répondent aux catastrophes, promeuvent le développement humain intégral et plaident contre la pauvreté et les conflits.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Alors que l'environnement économique et politique s'est durci, l'association a réussi à dégager un résultat excédentaire de 4,7 M€ contre un déficit de - 10,1 M€ en 2023.
Cet excédent s'explique essentiellement par une hausse exceptionnelle et non récurrente des assurances-vie et une meilleure réalisation que les années antérieures de legs, conjugués à la mise en œuvre d'une gestion prudente des charges suite à la sensibilisation de tous les acteurs de l'organisation aux enjeux financiers.

Pour autant, ce résultat est à considérer avec grande prudence car il s'inscrit dans un contexte de déficit structurel de l'association depuis plusieurs années. C'est pourquoi une réflexion a été entreprise dès le premier semestre 2024, pour poser les constats et partager en réseau les actions à mettre en œuvre pour pérenniser notre mission auprès des personnes en précarité et recouvrer un équilibre financier durable.

L'augmentation du résultat de l'exercice (+ 14,8 M€) s'établit à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires suivants :

- La hausse du résultat courant d'exploitation (ajusté de la variation de l'impôt sur les sociétés) : + 16,1 M€
- La baisse du résultat financier : - 0,8 M€
- La baisse du résultat exceptionnel : - 0,5 M€
- Total de la variation du résultat : + 14,8 M€

La variation du résultat d'exploitation résulte d'une augmentation des produits d'exploitation (+ 7,8 M€) s'élevant à 149,3 M€ contre 141,5 M€ en 2023, cumulée à une baisse significative des charges d'exploitation (- 8,5 M€) s'élevant à 145,2 M€ contre 153,7 M€ en 2023.

Le total des produits au compte de résultat s'élève à 152,6 M€ contre 144,2 M€ en 2023. Agrégé à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (188 M€) qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, **le total des ressources du modèle économique du SCCF est de 340,6 M€.**

Aucun regroupement de délégation n'a été mis en œuvre en 2024. Il n'est pas prévu de nouveau regroupement en 2025.

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis selon les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques prévues au règlement n° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES COMPTABLES

La présentation des comptes 2024 et les méthodes comptables n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée.

- 75 ans : gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint Pierre
- 60 ans : gros œuvre des bâtiments du siège et du Cèdre
- 60 ans : gros œuvre des bâtiments des délégations
- 25 ans : gros œuvre des bâtiments des délégations (acquis avant 2020)
- 20 ans : gros œuvre des appartements
- 15 ans : agencements extérieurs
- 15 ans : agencements intérieurs
- 10 ans : agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- 10 ans : développement d'applications informatiques métier structurantes
- 6 ans : aménagements et agencements de terrains et de constructions
- 6 ans : matériel et mobilier
- 5 ans : développement complémentaire à une application existante
- 4 ans : matériel roulant
- 3 ans : matériel informatique et logiciels de consommation courante
- 3 ans : constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties sur vingt-cinq ans depuis 2015, en raison du bail signé avec le Patriarche Syro-catholique d'Antioche pour une durée de trente-cinq ans.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont comptabilisées à l'actif en immobilisations incorporelles, pour le montant total des revenus attendus, dès l'acceptation du dossier par le conseil d'administration.

Nature de l'actif sous-jacent	Date de signature	Durée de la DTU	Valorisation brute 31 déc. 2024	Valorisation nette 31 déc. 2024
Valeurs mobilières	2018	10 ans	174 660	80 640
Valeurs mobilières	2021	4 ans	67 200	2 800
			241 860	**83 440**

Les biens reçus par legs et donation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles, pour leur valeur estimée à la date d'acceptation du dossier par le conseil d'administration. La contrepartie est enregistrée en fonds reportés en attendant la réalisation du dossier.

4.1.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2023	AUGMENTATIONS				DIMINUTIONS			31 déc. 2024
		Reclas-sement	Acquisi-tions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions, mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
. Donations temporaires d'usufruit	242				0			0	242
. Logiciels	6 615		59	2 626	2 686	82		82	9 219
. Droit au bail	472				0			0	472
. Incorporelles en cours	2 180	8	864		873	6	2 626	2 632	420
SOUS-TOTAL	**9 509**	**8**	**924**	**2 626**	**3 558**	**88**	**2 626**	**2 715**	**10 353**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
.Terrains et agencements	1 851			126	126	0		0	1 977
. Constructions	36 287		54	689	742	175		175	36 854
. Installations et agencements	82 427		636	4 083	4 718	473		473	86 672
. Matériel de transport	8 984		543	45	588	410		410	9 161
. Matériel et mobilier	10 770		548	109	658	586		586	10 842
. Corporelles en cours	3 186	-8	4 191		4 183	310	5 051	5 360	2 008
. Biens reçus par legs ou donations	32 284		10 773		10 773	14 649		14 649	28 409
SOUS-TOTAL	**175 788**	**-8**	**16 745**	**5 051**	**21 788**	**16 602**	**5 051**	**21 653**	**175 923**
TOTAL GÉNÉRAL	**185 297**	**0**	**17 669**	**7 677**	**25 346**	**16 691**	**7 677**	**24 368**	**186 276**

4.1.3. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (HORS LEGS ET DONATIONS)

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31 déc. 2023	Dotations	Diminutions	31 déc. 2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 166	858	78	3 946
. Droit au bail	462			462
SOUS-TOTAL	**3 628**	**858**	**78**	**4 408**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Terrains et agencements	661	9		670
. Constructions	19 241	775	90	19 926
. Installations et agencements	53 462	3 949	318	57 094
. Matériel et mobilier	8 801	771	581	8 991
. Matériel de transport	6 144	1 127	366	6 905
SOUS-TOTAL	**88 310**	**6 630**	**1 355**	**93 585**
TOTAL GÉNÉRAL	**91 938**	**7 488**	**1 432**	**97 994**

4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.2.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure.

4.2.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.2.2.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2023	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2024 Brut	Depreciations	31 Déc. 2024 Net
PARTICIPATIONS						
Titres de participation	**10 259**	**6 587**	**26**	**16 820**	**794**	**16 026**
. SCA Caritas Habitat	8 732	6 587		15 319	778	14 541
. SASU Caritas Habitat Gestion	5			5		5
. SCI Rosier Rouge	1 000			1 000		1 000
. SC Ésis	330		26	304		304
. Foncière Habitat et Humanisme	169			169		169
. SCIC SAS Cités Coop	15			15	15	0
. Autres titres	8			8	1	7
Apports associatifs	**129**	**0**	**0**	**129**	**82**	**47**
. Association Familiale Handicapés Physiques	30			30	27	3
. Association Aire	53			53	52	1
. Autres apports	46			46	3	43
SOUS-TOTAL	**10 388**	**6 587**	**26**	**16 949**	**876**	**16 072**
PRÊTS						
Prêts au personnel	89	52	65	76		76
Avances permanentes au personnel	60	5	8	57		57
Prêts à associations et autres	5 059	156	1 866	3 349	1 266	2 083
SOUS-TOTAL	**5 207**	**213**	**1 939**	**3 482**	**1 266**	**2 216**
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Dépôts et cautionnements versés	714	35	43	706	2	704
TOTAL GÉNÉRAL	**16 309**	**6 835**	**2 008**	**21 137**	**2 144**	**18 992**

4.2.2.2. PARTICIPATIONS

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme de :

- Participations au capital de sociétés qui concourent au développement de l'habitat solidaire, principalement la foncière Caritas Habitat, la société Ésis, la foncière Habitat et Humanisme ainsi que la SCI « Rosier Rouge » dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans mettant à disposition les terrains à la société à loyers modérés « Toit et Joie » ;
- Apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux personnes dans la recherche d'emploi et de logement, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de personnes porteuses de handicap. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Pour soutenir le développement de la Foncière Caritas Habitat, le Conseil d'Administration a autorisé, courant 2024, la souscription de nouvelles actions de la SCA Caritas Habitat par augmentation de capital, pour un montant total de 5 M€ et capitalisation d'un prêt de 1,5 M€ accordé en 2021.

4.2.2.3. PRÊTS À ASSOCIATIONS ET AUTRES

Les prêts sont accordés à des organisations qui prolongent la mission sociale de l'association.

PRÊTS À ASSOCIATIONS ET AUTRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2023	Augmentations	Remboursements	31 déc. 2024
. Prêt effort construction (1)	1 757	155		1 912
. REH SAS (2)	1 427		350	1 077
. Caritas Habitat (3)	1 500		1 500	0
. Habitats Solidaires (4)	300			300
. Agence Immobilière Sociale - AIS	50			50
. Caritas Serbie	25		15	10
. Autres prêts	0			0
TOTAL GÉNÉRAL	**5 059**	**155**	**1 865**	**3 349**

(1) Figure à ce poste la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 1,9 M€, dont 155 k€ au titre de 2024. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.

(2) Le Secours Catholique a établi avec le réseau « Éco Habitat » et l'État, un contrat à impact social dans le cadre de sa lutte contre la précarité énergétique. Il s'est engagé à un prêt financier de 2,3 M€, entièrement versé, dans le cadre du financement de l'action précisée dans le contrat à impact social. Le remboursement du prêt est étalé de 2021 à 2025. Ce prêt est rémunéré à un taux de 3,5 % annuel.

(3) Afin de de favoriser le développement des activités de logements à vocation sociale de sa filiale, Caritas Habitat, et lui permettre d'accroître son patrimoine, un prêt de 1,5 M€ lui a été accordé en 2021 et versé en 2022 afin d'acquérir la société de Promotion Mobilière et Immobilière (PMI) détenant 34 logements de petite taille avec des loyers maîtrisés. Le Bureau national du 7 février 2024 a autorisé l'établissement d'un avenant à la convention de prêt prévoyant le remboursement du prêt dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant équivalent.

(4) Le conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêt de 300 k€ à la société coopérative d'intérêt collectif « Habitat solidaire », œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans, soit au plus tard en décembre 2023. Une révision de la convention de remboursement est toujours en cours d'étude en 2024.

4.2.2.4. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Une provision pour dépréciation peut être constituée pour couvrir les risques de non recouvrement.

DÉPRÉCIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2023	Dotations	Reprises	31 déc. 2024
PARTICIPATIONS				
Titres de participation	**1**	**793**	**0**	**794**
. SCA Caritas Habitat	0	778		778
. SCI Rosier Rouge	0	15		15
. Autres titres	1			1
Apports associatifs	**82**	**0**	**0**	**82**
. Association Familiale Handicapés Physiques	27			27
. Association Aire	52			52
. Autres apports	3			3
SOUS-TOTAL	**83**	**793**	**0**	**876**
PRÊTS				
Prêts à associations et autres	**1 076**	**190**	**0**	**1 266**
. Habitats Solidaires	300			300
. REH SAS	726	190		916
. Agence immobilière Sociale (AIS)	50			50
SOUS-TOTAL	**1 076**	**190**	**0**	**1 266**
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Dépôts et cautionnements versés	**2**			**2**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 161**	**983**	**0**	**2 144**

Au cours de l'année 2024, les dépréciations concernant les immobilisations suivantes ont été dotées ou maintenues :

Participations :

- **SCA Caritas Habitat :** une provision pour risque de dépréciation des titres a été estimée à 778 k€, à partir de la situation nette comptable de Caritas Habitat au 31 décembre 2024 ;

Prêts :

- **Le prêt accordé à « Réseau Eco Habitat SAS »** a été provisionné à hauteur de 916 k€, dont 190k€ de dotation en 2024, suite à l'actualisation des chantiers non réalisés par rapport au plan prévisionnel et les difficultés à rembourser du Réseau Eco Habitat ;
- La provision du prêt accordé à la SCIC « Habitat solidaire », dotée à 100 %, (300 k€) a été maintenue, compte tenu de la situation de difficulté financière de « Habitat solidaire ».

4.2.3 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable au 31 déc. 2024 des titres détenus		Chiffre d'affaires (H.T.) du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Observations
				Brute	Nette			
SASU Caritas Habitat Gestion 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 813 316 320	5	-7	100,00%	5	5	0	0	(1)
SCA CARITAS HABITAT 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 812 604 510	21 941	4 122	67,73%	15 319	14 541	1 191	-918	(2)
SCI ROSIER ROUGE 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 821 819 299	1 820	268	54,95 %	1 000	1 000	30	30	(1)
SCIC SAS CITES COOP 72 rue Orfila 75020 PARIS RCS Paris 879 544 450	50	-57	30,00 %	15	0	77	-53	(3)
SAS VOSGES RURALITÉS SERVICES 6, rue du Général Chérin 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES RCS Epinal 904 861 457	10	22	20,00%	2	2	275	22	(4)
TOTAL				**16 341**	**15 548**			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2024.

(2) D'après états financiers provisoires reçus pour l'exercice 2024.

(3) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2023.

(4) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2022.

4.3. STOCKS

Les stocks, constitués d'outils de communication, sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

4.4. CRÉANCES

4.4.1. ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

Ce tableau présente l'ensemble des créances, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

CRÉANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
. Prêts à associations et autres	**3 349**	1 432	1 917
. Prêts et avances permanentes au personnel	**133**	107	26
. Dépôts et cautionnements	**706**	55	651
SOUS-TOTAL	**4 188**	**1 594**	**2 594**
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
. Créances recues par legs ou donations	**27 235**	27 235	
. Subventions d'exploitation à recevoir	**3 238**	3 083	155
. Autres créances	**6 783**	6 783	
SOUS-TOTAL	**37 256**	**37 101**	**155**
Charges constatées d'avance	**2 372**	**2 367**	**5**
TOTAL	**43 816**	**41 062**	**2 754**

Le poste « Créances reçues par legs et donations » correspond aux espèces, actifs bancaires et actifs financiers inscrits dans les dossiers provenant de legs ou de donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

4.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'ACTIF

Ce tableau présente la part à l'actif des charges et produits d'exploitation rattachés à l'exercice, contenue dans les créances.

ACTIF (en milliers d'euros)	2024	2023
AUTRES CRÉANCES		
Produits à recevoir	3 782	3 479
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 372	2 218
TOTAL	**6 154**	**5 697**

4.4.3. CRÉANCES EN DEVISES

Les créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2024. Les créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

4.5. TRÉSORERIE

4.5.1. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leurs cours de clôture sont inférieurs. Le montant des produits financiers générés au titre de 2024 par les placements s'élève à 1 791 k€.

En milliers d'euros	31 déc. 2023	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2024	Estimation 31 déc. 2024	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Placements à court terme	11 446	93 050	77 451	27 045	27 045	0	0
Placements à moyen terme	13 430	0	8 415	5 014	5 012	0	3
Placements à long terme	21 560	77	7 051	14 586	14 281	601	906
TOTAL DU PORTEFEUILLE	**46 436**	**93 128**	**92 917**	**46 645**	**46 338**	**601**	**909**
Intérêts courus non échus	120	469	120	469			
Valeurs mobilières de placement	**46 556**	**93 597**	**93 037**	**47 115**			

Les placements à court terme sont constitués de sept comptes à terme à hauteur de 10 M€ et d'un placement dans une SICAV monétaire de 17 M€.
Les placements à moyen terme sont constitués d'obligations pour 5 M€.
Les placements à long terme sont constitués de quatre contrats de capitalisation pour un montant total de 11,3 M€ et d'un placement dans une SCPI de 3,3 M€.

4.5.2. DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de cinq livrets (0,3 M€), des comptes bancaires (26,1 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice 2024 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2025 (7,6 M€), soit un total de 34,5 M€.

Comme chaque année, les disponibilités en fin d'exercice sont particulièrement importantes suite à la réception de collecte de fonds de fin d'année.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2024.

4.5.3. TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2024, la trésorerie rémunérée figurant dans les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités » est constituée de sommes investies dans des contrats de placements (46,6 M€) ou placées sur des livrets (3,2 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 50,3 M€, soit 62 % du total de ces deux postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Valeurs mobilières de placement	46 645	46 436
Intérêts courus non échus	469	120
SOUS-TOTAL	**47 114**	**46 556**
Disponibilités placées	3 160	15 740
Intérêts courus non échus		54
SOUS-TOTAL	**3 160**	**15 794**
TOTAL	**50 274**	**62 350**

Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés principalement en fonction d'une approche éthique et de sécurité.

4.6. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	31 déc. 2023	DOTATIONS	REPRISES	31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles				
SOUS-TOTAL	**0**			**0**
Immobilisations corporelles				
. Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	217	150	115	253
. Immobilisations corporelles		22		22
SOUS-TOTAL	**217**	**150**	**115**	**275**
Immobilisations financières				
. Dépôts et cautionnements	2			2
. Prêts siège et délégations	1 076	190		1 266
. Titres de participation	83	793		876
SOUS-TOTAL	**1 161**	**983**	**0**	**2 144**
Actif circulant				
. Créances recues par legs ou donations	0	412		412
. Autres créances	408		408	0
. Valeurs mobilières de placement	616	421	128	909
SOUS-TOTAL	**1 024**	**833**	**536**	**1 321**
TOTAL GÉNÉRAL	**2 403**	**1 966**	**651**	**3 718**

5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN

5.1. FONDS PROPRES

Les « Fonds propres » sont composés de la « Situation nette » et des « Subventions d'investissements ». Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.
Le total des « Fonds propres » est de 129 227 k€, pour un actif net immobilisé de 106 430 k€.

(En milliers d'euros)	Solde 1er janvier. 2024	Affectation du résultat 2023	Entrées ou apports en 2024	Sorties ou reprises en résultat 2024	Résultat 2024	Solde 31 déc. 2024
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	**50 504**	**-1 009**				**49 496**
Fonds statutaires	50 504	-1 009				49 496
RÉSERVES	**78 451**	**-9 077**	**0**	**0**	**0**	**69 374**
Réserves en fonds de roulement	53 562	-2 229				51 333
Fonds de réserve	24 889	-6 848				18 041
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-10 085**	**10 085**			**4 702**	**4 702**
Situation nette	**118 870**	**0**	**0**	**0**	**4 702**	**123 571**
Subventions d'investissement	5 689		458	491		5 656
TOTAL FONDS PROPRES	**124 558**	**0**	**458**	**491**	**4 702**	**129 227**

5.1.1. SITUATION NETTE

5.1.1.1. DÉFINITION DES POSTES CONSTITUANT LA SITUATION NETTE

Le poste « Fonds propres sans droit de reprise » (49,5 M€) contient les fonds propres précisés par les statuts, à l'article 13, et actualisés selon les règles de gestion adoptées par l'association.

Le poste « Réserves » (69,4 M€) correspond à l'article 15 des statuts et regroupe :

- La **« Réserve de fonds de roulement » (51,3 M€)**, dont l'objet est d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.
- Le **« Fonds de réserve » (18 M€)** qui représente les réserves dont dispose librement l'association après l'affectation du résultat.

5.1.1.2. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Le résultat de l'exercice précédent, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au **« Fonds de réserve ».**

Les postes des **« Fonds propres »** sont mis à jour par prélèvement ou par apport au **« Fonds de réserve »**, selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 et l'assemblée générale du 12 juin 2024 :

- Le poste « **Fonds statutaires** » – relatif à la dotation liée à l'article 13, alinéa 5 des statuts – est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
- Le poste « **Réserve de fonds de roulement »**, correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant.

Le résultat de l'exercice du secteur lucratif, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

5.1.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les fonds propres sont également mouvementés par les opérations liées au poste « **Subventions d'investissements »** (5,7 M€). Il enregistre les subventions reçues pour le financement de biens inscrits à l'actif immobilisé et dont le total du projet d'investissement est supérieur à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée sur les investissements qu'elles financent. A la cession des biens, les comptes subventions d'investissement et subventions d'investissement inscrites au résultat sont compensés.

Suivant l'évolution des projets, et en accord avec l'organisme financeur, les subventions peuvent être amenées à être requalifiées pour financer des dépenses de fonctionnement ou à défaut, être remboursées.

En milliers d'euros	SOLDE AU 1er janv. 2024	Augmentation	Diminution			SOLDE AU 31 déc. 2024
			Quote-part de subv. virée au résultat	Requalification ou Remboursement	Cessions	
Subventions d'investissement	7 869	515		-29	-28	8 327
Subventions d'inv. inscrites au résultat	-2 180		-519		28	-2 671
TOTAL SUBV. D'INVESTISSEMENT	**5 689**	**515**	**-519**	**-29**	**0**	**5 656**

5.1.3. MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONCERNANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Les mouvements des postes relatifs à l'affectation du résultat de 2024 qui seront en délibération à l'assemblée générale du 18 juin 2025, sont présentés ci-dessous :

- **Affectation du résultat au fonds de réserve** (4 702 k€), comprenant :
  Résultat du secteur non lucratif (5 426 k€) ;
  Résultat du secteur lucratif (- 725 k€).
- **Mise à jour des fonds statutaires** (470 k€) relative à la dotation de l'article 13, alinéa 5, correspondant à l'affectation du dixième du résultat.
- **Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement »** en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2025, soit – 1 717 K€, par prélèvement au fonds de réserve, portant la réserve de fonds de roulement à 49 616 K€.
- **Constitution d'une « Réserve travaux entretien immobilier »** (2,4 M€)
  Au regard des besoins d'entretien du parc immobilier par l'association, afin de garantir la sécurité des personnes et maintenir la valeur des biens, une réserve pour travaux d'entretien a été dotée à hauteur de 2,4 M€.

Le fonds de réserve après l'affectation du résultat et la mise à jour des fonds propres est de 21 590 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2024 Avant affectation	Affectation du résultat 2024	Mise à jour des fonds propres	Solde au 31 déc. 2024 Après affectation
Fonds propres sans droit de reprise	**49 496**	**0**	**470**	**49 966**
Fonds statutaires	**49 496**	**0**	**470**	**49 966**
. Art. 13, alinéa 1	0			0
. Art. 13, alinéa 2	46 204			46 204
. Art. 13, alinéa 4	2			2
. Art. 13, alinéa 5	3 290		470	3 760
Réserves	**69 374**	**4 702**	**-470**	**73 606**
Réserve de fonds de roulement	51 333		-1 717	49 616
Réserve travaux entretien immobilier			2 400	2 400
Fonds de réserve	18 041	4 702	-1 153	21 590
Excédent ou déficit	**4 702**	**-4 702**		**0**
SITUATION NETTE	**123 571**	**0**	**0**	**123 571**
Subventions d'investissement	5 656			5 656
TOTAL FONDS PROPRES	**129 227**	**0**	**0**	**129 227**

5.2. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

5.2.1. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS, DONATIONS ET DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT (DTU)

Les fonds reportés liés aux legs et donations représentent la partie des ressources constatée en produit d'exploitation à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de signature de la donation, et qui n'est pas réalisée à la clôture de l'exercice.

Les fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit (DTU) représentent la partie des revenus attendus à la signature de la DTU, non encore perçus. Au cours de l'exercice, les fruits de la donation temporaire sont comptabilisés en produit selon leur nature, et le fonds reporté est amorti au fur et à mesure.

VARIATION DES FONDS REPORTÉS (en milliers d'euros)	1er janv. 2024	Reports	Réalisations	Amort.	31 déc. 2024
Fonds reportés legs et donations	40 925	22 288	16 576		46 637
Fonds reportés DTU	120			37	83
TOTAL FONDS REPORTÉS	**41 045**	**22 288**	**16 576**	**37**	**46 720**

5.2.2. FONDS DÉDIÉS

5.2.2.1 FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou par une convention pour financer des projets d'exploitation définis ou des projets d'investissement.

Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés.

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE (en milliers d'euros)	1er janv. 2024	Reports	Utilisations		Transferts	31 Déc. 2024	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés liés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
. Projet France	1 007	851	829			1 029	25
. Projet international	35	1 357	35			1 357	0
Dons, participations et mécénats							
. Projet France	2 801	642	1 260			2 183	189
. Projet international	3 075	33	1 250			1 858	15
. Projet investissement	667	297	80			884	65
Contributions financières							
. Projet France	482	0	355			127	20
. Projet international	75	200	157			118	0
. Projet investissement	1 879	395	162			2 112	35
Legs et donations							
. Projet France	868	82	309			641	2
. Projet international	596	7	169			434	239
TOTAL GÉNÉRAL	**11 485**	**3 864**	**4 605**	**0**	**0**	**10 744**	**590**

Les fonds affectés à des investissements sont inscrits en fonds dédiés pour les montants collectés associés à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les fonds dédiés portant sur les investissements sont repris au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée des biens qu'ils financent. Les natures de ressources donnant lieu à comptabilisation de fonds dédiés sont les dons, les conventions de mécénats ou de contributions financières, les legs.

5.2.2.2. FONDS DÉDIÉS AUX URGENCES EXCEPTIONNELLES : CORONAVIRUS ET UKRAINE

Le montant des fonds dédiés, 10,7 M€, comprend les fonds dédiés suite aux urgences significatives qui ont fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle des donateurs et restant à engager au 31 décembre 2024. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	ENGAGEMENTS RESTANT À RÉALISER (En milliers d'euros)				
	31/12/2020	**31/12/2021**	**31/12/2022**	**31/12/2023**	**31/12/2024**
Fonds Coronavirus	2 729	2 368	1 678	1 039	408
Fonds Ukraine	0	0	3 568	2 327	1 297

Les fonds Coronavirus collectés de 2020 à 2022 s'élevaient à 13,5 M€ et ont été utilisés à hauteur de 13,1 M€ au 31 décembre 2024. Les fonds dédiés restant à employer sont de 0,4 M€ contre 1 M€ à la fin de l'année 2023.

Les fonds Ukraine collectés en 2022 et 2023 s'élevaient à 6,6 M€ et ont été utilisés à hauteur de 5,3 M€ au 31 décembre 2024. Les fonds dédiés restant à employer sont de 1,3 M€ contre 2,3 M€ à la fin de l'année 2023.

5.3. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

PROVISIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2023	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2024
PROVISIONS POUR RISQUES				
. Provisions pour litiges legs et assurances-vie	50		50	0
. Provisions pour risques d'emploi	325	687	8	1 004
. Autre provisions pour risques	479	95	92	482
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	**854**	**783**	**150**	**1 486**
PROVISIONS POUR CHARGES				
. Provisions pour charges sur legs et donations	185	7	10	182
. Prime décennale	534		7	527
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	**719**	**7**	**17**	**709**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 573**	**790**	**166**	**2 196**

5.4. DETTES

5.4.1. ÉCHÉANCIER DES DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des dettes, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut 31 déc. 2024	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	1 558	1 357	201	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 425	5 425		
Dettes des legs et donations	8 343	8 343		
Dettes fiscales et sociales	11 995	11 995		
Autres dettes	8 845	8 845		
Produits constatés d'avance	1 795	1 609	18	168
TOTAL	**37 960**	**37 573**	**219**	**168**

Le poste **« Emprunts et dettes financières assimilées »** (1,5 M€) est constitué de comptes bancaires créditeurs (1,3 M€) résultant d'une gestion optimisée de la trésorerie, et d'un fonds de garantie sociale pour des prêts et d'un fonds pour des microcrédits Véhicules Propres, partagés avec BPI France (0,2 M€).
Le poste « **Dettes Legs et Donations** » (8,3 M€) correspond aux dettes rattachées aux legs et donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.
Le poste **« Dettes fiscales et sociales »** (12 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.
Le poste **« Autres dettes »** (8,8 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés pour 4,5 M€ et d'une souscription de 5 M€ de titres Caritas Habitat dont 2,7 M€ non versés ainsi que des fonds d'équilibre au titre de 2023, de 1 M€, versés en janvier 2025 à Caritas Habitat.

5.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS AU PASSIF

Ce tableau présente la part au passif des charges et produits d'exploitation rattachée à l'exercice, contenue dans les dettes.

PASSIF (en milliers d'euros)	2024	2023
Dettes fournisseurs		
Fournisseurs - factures non parvenues	1 240	1 368
	1 240	**1 368**
Dettes fiscales et sociales		
Subventions à reverser	0	43
Personnel - charges à payer	5 129	4 907
Charges sociales sur personnel à payer	2 681	2 545
	7 810	**7 495**
Autres dettes		
Charges à payer	1 136	949
	1 136	**949**
Produits constatés d'avance	**1 795**	**2 919**
TOTAL	**11 981**	**12 731**

5.4.3. DETTES EN DEVISES

Les dettes de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2024. Les dettes de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Ce tableau présente le montant des concours publics et des subventions d'investissement et d'exploitation octroyés au titre de l'exercice, par catégorie de financeurs.

En milliers d'euros	Concours publics	Subventions d'investissement	Subventions d'exploitation	Total 31 déc. 2024	Total 31 déc. 2023
Collectivités publiques	98	95	4 980	5 172	874
Collectivités territoriales		508	6 556	7 064	7 159
État		21	2 338	2 359	2 911
Organismes europeens			189	189	514
TOTAL	**98**	**623**	**14 062**	**14 784**	**11 458**

6.2 ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Ce tableau présente le montant des avantages et des ressources provenant de l'étranger, en numéraire ou en nature, provenant directement ou indirectement de personnes physiques, morales ou d'institutions.

ÉTAT DU CONTRIBUTEUR	Montant total des avantages et des ressources 2024 (en milliers d'euros)
ALLEMAGNE	17
AUTRICHE	2
BELGIQUE	230
CANADA	35
CHILI	2
COTE D'IVOIRE	5
ESPAGNE	10
ETATS-UNIS	83
IRLANCE	1
ITALIE	29
LUXEMBOURG	15
MAROC	1
MONACO	25
PAYS-BAS	87
PORTUGAL	5
ROYAUME-UNI	10
SUISSE	48
AUTRES	13
TOTAL	**618**

Le montant des ressources en Belgique comprend l'encaissement d'une subvention européenne de 154 k€.
Le montant des dons provenant de l'étranger et dont le total par pays est inférieur à 1 000 euros, s'élève à 13k€ répartis sur 36 pays.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que le Secours Catholique doit établir en application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, 106 rue du Bac - 75 007 Paris ;
- et sur le site internet de l'association : www.secours-catholique.org.

6.3. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le poste **« Legs, donations et assurances-vie »** regroupe plusieurs comptes afin de mesurer les sommes réellement encaissées sur l'exercice. Le tableau ci-après détaille le contenu du poste.

Legs, donations, assurances-vie (en milliers d'euros)	**31 déc. 2024**	**31 déc. 2023**
Montants perçus par les assurances-vie	20 318	15 940
Montants des legs et donations en fonds à reporter	19 866	15 400
Prix encaissés legs et donations destinés à être cédés	23 856	23 019
Reprise des dépréciations d'actifs	115	
Reprise charges pieuses et funéraires	10	11
Utilisation des fonds reportés	16 576	21 584
TOTAL PRODUITS	**80 741**	**75 954**
VNC des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés ou vendus	13 708	11 463
Quote-parts legs ou donations reversées		273
Dotation aux dépréciations d'actifs	562	
Dotation charges pieuses et funéraires	7	6
Report des fonds reportés	22 288	25 521
TOTAL CHARGES	**36 565**	**37 263**
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**44 176**	**38 691**

6.4. RÉMUNÉRATIONS

6.4.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERS DE DÉLÉGATION

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2024 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 12 k€.

6.4.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2024 est de 308 k€.

6.5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est un excédent de 0,5 M€, au 31 décembre 2024. Il est constitué principalement des produits sur opérations en capital relatives aux produits de cessions d'immobilisations (1,2 M€) diminués des charges sur opération de gestion (0,5 M€) résultant d'opérations de régularisation de gestion courante.

6.6. RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés, à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SASU « Caritas Habitat gestion ». Au 31 décembre 2024, le secteur lucratif dégage un résultat comptable de -725K€. Après réintégration de charges non déductibles le résultat fiscal est de +54K€.

6.7. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 174 k€ TTC.

6.8. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé **« Évaluation des contributions volontaires en nature »** en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

6.8.1. BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application Tous Acteurs qui a été mise en service début 2024 dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2024 est estimé à 58 000, contre 58 500 en 2023 et le nombre d'heure a été en 2024 de 10,6 millions d'heures contre 10,5 millions d'heures en 2023.

La méthode de valorisation est demeurée identique lors du changement d'applications et de référentiel. Cependant une revue approfondie a été effectuée permettant de mettre à jour les données de l'application de gestion Tous Acteurs. L'incidence d'ensemble a été estimée à -1,84% de la valorisation, soit -3,4M€.

La valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément le temps passé par les bénévoles engagés pour une courte durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle.

La valorisation du temps passé est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu, à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 183,6 M€ en 2024 contre 180 M€ en 2023.

6.8.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences s'élève à 2,6 M€ en 2024 contre 2,8 M€ en 2023. Il concerne principalement des partenariats avec BNP Paribas (0,7 M€), Axa (0,4 M€) et Nokia (0,2 M€).

6.8.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature reçus (1,3 M€) sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises et vendus dans l'exercice sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie **« Charges »** au pied du compte de résultat, en **« Secours en nature »** (107 k€) et en **« Mise à disposition de biens »** (1,2 M€).

Des **« chèques-vacances »** sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets de vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 425 K€.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les immeubles apportés à Cités Caritas (anciennement dénommée « Association des cités du Secours Catholique » [ACSC]) sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

7.1.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET AUTRES SOUTIENS ACCORDÉS À DES PARTENAIRES

Le conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques, ni d'engagement autre que ceux figurant aux paragraphes 7.1.2.1 à 7.1.2.9.

7.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, est de 5 M€.
La Fondation a attribué au Secours Catholique 3,2 M€ en 2024 pour financer des projets en France et à l'international.

7.1.2.2. CITÉS CARITAS

Cités Caritas, a pour mission d'accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires de la mission générale du Secours Catholique.

Le Secours Catholique s'est porté caution au titre du remboursement d'un prêt de 284 k€ souscrit en 2001 et remboursable sur trente ans, consenti par le Groupement National des Organismes Sanitaires et Sociaux pour l'Aide au Logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la Cité Bethléem qui fait partie de Cités Caritas. Au 31 décembre 2024, l'engagement est de 66,3 K€.

Pour soutenir Cités Caritas, en cours de restructuration, un prêt de 4,5 M€ d'une durée de 24 mois, rémunéré au taux de 2,4 % annuel, a été accordé en 2025. Il est garanti par une promesse hypothécaire sur un immeuble détenu par l'association et qui sera mis en vente.

7.1.2.3. CENTRE D'ENTRAIDE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS (CEDRE)

Le Secours Catholique – dont une partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés est assurée par un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE – s'est engagé vis-à-vis de la Ville de Paris, à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement, calculé sur la base du dernier loyer versé, s'élève à 391 k€.

7.1.2.4. AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE CARITAS ÎLE-DE-FRANCE

L'Agence immobilière sociale Caritas Île-de-France a été créée en 2018, en partenariat avec les membres du réseau Caritas France, dans le cadre de la lutte contre le mal-logement. Il a été décidé, début 2022, de ne pas poursuivre son activité.
Le prêt de 50 k€ accordé en 2021 pour compléter le dispositif de soutien, a été totalement provisionné et une provision pour risque de 49 k€ demeure, correspondant aux frais encore dus pour sa dissolution.
La liquidation de l'association est en cours de finalisation au 31 décembre 2024.

7.1.2.5. FONDATION JEAN RODHAIN

La Fondation Jean Rodhain a été créée en 1981 pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité, promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans les recherches universitaires, développer le dialogue avec les acteurs de terrain et partir de la parole des pauvres.
Le Secours Catholique a attribué une aide financière de fonctionnement de 80 k€ à la Fondation Jean Rodhain au cours de l'exercice 2024.

7.1.2.6. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)

Le fonds social de garantie est enregistré au passif du bilan au poste **« Emprunts et dettes financières assimilées »**. Il s'élève à 172 k€ et porte sur deux conventions :

- Une convention signée en décembre 2019 avec la banque BPI France destinée à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 145 k€ au 31 décembre 2024 (soit 72 k€ pour la part du Secours Catholique) et l'encours de prêts bancaires est de 1 903 k€, contre 1 775 k€ en 2023.
  Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 163 k€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,56 %. La quote-part du risque encouru revenant au Secours Catholique est de 81 k€.
- Une convention signée avec BPI France portant sur un Fonds de Cohésion Sociale pour le microcrédit Véhicules Propres. La dotation du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 200k€ au 31 décembre 2024 (soit 100k€ pour la part du Secours Catholique). Ce fonds est destiné à couvrir le remboursement de micro-crédits souscrits par des personnes en difficulté pour l'achat ou la location d'un véhicule propre, neuf ou d'occasion.
  Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 199 k€ au 31 décembre 2024 (soit 99 k€ pour la part du Secours Catholique)

7.1.2.7. KAORI

Par décision du conseil d'administration en mai 2021, le Secours Catholique a créé une association d'épargnants responsables et solidaires, Kaori, pour répondre à la nécessité de mettre la finance au service de l'intérêt général.
Cette association offre aux adhérents la possibilité d'épargner dans le respect de normes rigoureuses d'investissement socialement responsable (ISR) sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Dans le cadre d'une convention établie conjointement le 4 mai 2023, le Secours Catholique a octroyé à Kaori une aide financière de 310 k€ en 2024 pour couvrir ses coûts de fonctionnement.

7.1.2.8. SOLIDARAUTO

Solidarauto est une fédération de garages solidaires créés par des délégations du Secours Catholique visant à faciliter l'insertion professionnelle et sociale par l'entretien, la réparation et la location de véhicules, ainsi que la vente de véhicules d'occasion.
Le Secours Catholique a accordé une contribution financière de 20k€ au titre de 2024.

7.1.2.9 CARITAS HABITAT

Poursuivant sa mission en faveur de la création et du développement de structures à vocation sociale, le Secours Catholique a créé en 2016 la foncière sous forme juridique d'une SCA, Caritas Habitat, pour répondre spécifiquement aux situations de précarité et d'exclusion sociale. Son activité est centrée sur l'accueil, le logement, l'hébergement et l'insertion.
Pour assurer son développement un soutien financier a été octroyé sur la base de conventions pour assurer l'équilibre financier. Des apports en capital ont été réalisés pour favoriser la stabilisation du modèle économique.
Au cours de l'année 2024, une augmentation de capital à hauteur de 6,6 M€ a été souscrite.

7.1.3. ENGAGEMENTS SUR DES PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Le tableau suivant décrit les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs.

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2023	Tranches 2024 prévues	Tranches 2024 reportées	Tranches votées en 2024	Total	Engagements	
						2025	2026
Accès aux droits	2 996 763	822 302	260 000	1 084 361	3 518 822	2 398 400	1 120 422
Besoins essentiels	1 970 669	1 397 261	46 307	689 163	1 308 878	1 054 119	254 759
Développement global	6 327 480	4 336 467	436 798	648 250	3 076 061	2 545 975	530 086
Ecologie	2 232 450	2 205 950	107 291	164 000	297 791	215 791	82 000
Structuration des ONG	41 668	41 668	6 816	299 879	306 695	179 131	127 564
Urgences et prévention	349 589	349 589			0		
TOTAL GÉNÉRAL	**13 918 619**	**9 153 237**	**857 212**	**2 885 653**	**8 508 247**	**6 393 416**	**2 114 831**

Les engagements sont détaillés selon les activités financées par les projets. La nomenclature de ces dernières a été mise à jour du nouveau référentiel 2024.

7.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Ils ont été déterminés avec l'aide d'un cabinet actuaire. La méthode de calcul a été maintenue et les hypothèses actuarielles ont été actualisées :

- Maintien du barème appliqué en cas de départ volontaire des salariés à la retraite à 65 ans : l'indemnité de retraite est égale à 1/10ème de mois par année d'ancienneté, auquel sera ajouté 1/15ème de mois par année d'ancienneté au-delà de 10 ans (cf. Accord d'entreprise n°12 du 28/11/1988).
- Pondération de l'indemnité selon le taux de probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à 65 ans, déterminé en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de l'âge des salariés ;
- Actualisation des différentes hypothèses actuarielles : le taux d'inflation anticipé sur le moyen terme retenu, suivant les références de la BCE, est de 2 % au 31 décembre 2024 ; et le taux d'actualisation retenu, en référence à un indice € Corporates AA de maturité 10 ans et plus, est de 3,40 %.

Au 31 décembre 2024, l'engagement est évalué à 5,1 M€ contre 5,4 M€ en 2023.

7.1.5. ENGAGEMENTS LEGS

Au 31 décembre 2024, l'association a bénéficié de legs en cours d'instructions et non encore acceptés par le conseil d'administration.
L'engagement est évalué à hauteur de 5,7 M€ sur la base des dossiers acceptés par le conseil d'administration au cours du premier trimestre 2025.

7.1.6. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Sont indiqués dans le tableau ci-dessous uniquement les baux pour lesquels une construction figure au bilan pour un montant brut de 3,3 M€ et pour un montant net de 1,2 M€. Ils sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux (en milliers d'euros)	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
SAINTES (Rue G Clémenceau)	févr.-68	99 ans	18	
EPINAL (Rue A Colle)	avr.-77	40 ans	171	
GERARDMER (Rue Carnot)	déc.-96	99 ans	89	
PARIS (Cedre)	juil.-89	61,25 ans	915	235
LA SEYNE SUR MER (Rue G Philippe)	juil.-88	50 ans	33	
DIJON (Bd Voltaire)	avr.-18	18 ans	490	
NOGENT LE ROTROU (Rue P Deschanel)	févr.-07	50 ans	117	9
ANTONY (Rue Mirabeau)	déc.-19	25 ans	425	397
MAMOUDZOU (Rue de l'Hôpital)	avr.-15	90 ans	1 035	543
TOTAL			**3 293**	**1 184**

Par ailleurs, un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de trente-cinq ans, à compter du 1er janvier 2015.

7.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen des personnes présentes, hors effectif sous contrat local, est réparti par catégorie selon le tableau suivant :

Effectif présent mensuel moyen	2024	2023
Cadres	540	557
Techniciens et agents de maîtrise	376	375
Employés	19	20
TOTAL	**935**	**952**

Effectif en équivalent temps plein mensuel moyen	2024	2023
Cadres	532	551
Techniciens et agents de maîtrise	365	363
Employés	13	12
TOTAL	**910**	**926**

Les effectifs sous contrat local sont :

- dix personnes à la Maison d'Abraham de Jérusalem ;
- deux personnes à la délégation de Nouméa.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le **Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)** est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

Les règles de gestion permettant d'établir le CROD ont été présentées au comité d'audit en 2020 qui a donné un avis favorable.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP), la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La déclinaison des missions sociales adoptée par le conseil d'administration du 5 mars 2009, et mise à jour en 2015 n'avait pas été actualisée depuis cette date.
Une étude a été réalisée pour mettre à jour le référentiel au regard de l'évolutions des activités et en vue d'harmoniser les différents systèmes d'information. L'objectif poursuivi est de mieux rendre compte dans la communication financière des activités menées en faveur des personnes en précarité, et d'assurer l'enrichissement et la cohérence en interne, des tableaux de pilotage. L'actualisation a été réalisée en restant conforme à l'objet statutaire.

Le comité d'audit est chargé de veiller au suivi de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur la méthodologie et son contenu.
Le Comité d'audit du 17 décembre 2024 a donné un avis favorable au nouveau référentiel des activités, après avoir été informé tout au long du processus. Le nouveau référentiel a été définitivement approuvé par le conseil d'administration du 21 janvier 2025 et mis en œuvre au titre de l'exercice 2024.

Le changement de référentiel est sans incidence sur les postes du CROD et du CER, mais apporte une lecture actualisée des activités présentées au paragraphe 8.3 et dans « L'Essentiel ».
Si les changements de dénomination des activités restent limités pour la mission en France, ils sont plus significatifs pour la mission internationale, les activités ayant davantage évolué.

8.1. ELABORATION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Les règles d'élaboration n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

8.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

Tous les produits sont enregistrés sous des comptes par nature et sous des « codes ressources » correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.
Les produits sont qualifiés selon leur nature « générosité du public » (GP) ou « non générosité du public » (NGP).

8.1.1.1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits liés la générosité du public (GP) comprennent principalement les dons des particuliers et les abandons de frais des bénévoles, les legs et le mécénat.
Le poste **« Autres produits liés à la GP »** regroupe les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.1.3).

8.1.1.2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits non liés à la générosité du public sont constitués des postes **« Produits non liés à la générosité du public »** et **« Subventions et autres concours publics ».**

Le poste **« Produits non liés à la générosité du public »** (NGP) comprend principalement les contributions financières issues d'associations ou de fondations et le poste **« Autres produits non liés à la GP »** qui regroupe les participations d'activités, le produit des locations d'immeubles ou la mise à disposition de personnel.

Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.1.3).

8.1.1.3. RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié, en fonction de chaque situation.

8.1.1.4. RÉPARTITION DES PRODUITS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS

Ce tableau est établi conformément à la présentation du CROD à partir de la comptabilité analytique qui distingue les ressources affectées et non affectées en utilisant des codes ressource dédiés.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Générosité du public	Affectés	Non affectés	Générosité du public	Affectés	Non affectés
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**115 811 717**	**2 576 126**	**113 235 591**	**110 293 454**	**3 686 375**	**106 607 079**
1.1 Cotisations sans contrepartie	734		734	888		888
1.2 Dons, legs et mécénats	111 975 668	2 530 347	109 445 321	106 954 691	3 591 030	103 363 661
- Dons manuels	67 625 137	1 576 470	66 048 667	68 144 840	2 022 767	66 122 073
- Legs, donations et assurances-vie	44 175 995	865 627	43 310 368	38 691 376	1 476 512	37 214 864
- Mécénats	174 535	88 250	86 285	118 475	91 750	26 725
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 835 316	45 779	3 789 536	3 337 876	95 345	3 242 530
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITE DU PUBLIC						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**571 421**	**91 505**	**479 916**	**660 586**	**0**	**660 586**
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	**3 067 891**	**3 067 891**	**0**	**2 950 365**	**2 950 365**	**0**
TOTAL	**119 451 029**	**5 735 522**	**113 715 507**	**113 904 405**	**6 636 740**	**107 267 665**

8.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

8.1.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'application de gestion est structurée autour des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association. Toutes les charges sont affectées à une action, permettant ainsi d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher, au regard de ses caractéristiques, à un poste du compte de résultat par destination.

8.1.2.2. DÉFINITION DES POSTES DES CHARGES PAR DESTINATION

Les missions sociales, se structurent en **« missions réalisées en France »** et en **« missions réalisées à l'étranger »**. Elles se déclinent selon les familles du nouveau référentiel et selon leur destination, France ou International. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de développement des ressources et de développement du bénévolat.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gouvernance, l'organisation et la gestion interne.

Les autres postes qui correspondent au poste du compte de résultat n'appellent pas de commentaires particuliers.

8.1.2.3. AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

8.1.2.4. AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action sont inscrites sur l'action considérée, quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi annuel des ressources. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services décentralisés du siège et sont traitées en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes, dont l'objet est de mener les activités d'aide et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation et par équipe, ainsi que la clé appliquée au siège pour l'année 2024.

	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50 %	11 %	39 %
Délégations	76 %	8 %	16 %
Équipes	99 %	0 %	1 %

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* – dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources – est réparti à 80 % dans le poste **« Missions réalisées en France »** et à 20 % dans le poste **« Frais de recherche de fonds ».**

8.1.2.5. AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements, selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte de résultat par destination, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

8.1.2.6. AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires sont :

- Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CROD.
- Les clés de répartition demeurent inchangées dans leur répartition aux postes du CROD, mais ont été adaptées aux familles d'activité du nouveau référentiel qui détaillent les activités des postes « mission France » et « missions internationales » présentés dans « L'Essentiel ».
- Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs caractéristiques, et notamment les postes liés à l'encadrement, afin de constater, dans le poste du CROD « Frais de fonctionnement », les activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la nouvelle répartition de la masse salariale, dans les postes du compte de résultat par origine et destination, après application des clés prédéfinies, en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2023.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonct.		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Siège	59%	59%	10%	11%	31%	30%	100%	100%
Délégations	88%	88%	4%	4%	8%	8%	100%	100%
Siège et délégations	76%	76%	7%	7%	17%	17%	100%	100%
TOTAL MASSE SALARIALE	**42 611**	**42 941**	**3 880**	**3 923**	**9 500**	**9 452**	**55 991**	**56 316**

La masse salariale est composée des salaires et des charges sociales et des taxes sur les salaires.

8.1.3. RÉPARTITION GP ET NGP DES CHARGES D'EXPLOITATION, DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DES OPÉRATIONS LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

A partir du classement des ressources selon leur nature (exploitation, financier, ou investissement) et selon leur type (GP ou NGP), trois ratios sont déterminés et sont présentés dans le tableau suivant :

RATIOS	2024		2023	
	GP	NGP	GP	NGP
Exploitation	81 %	19 %	82 %	18 %
Financier	89 %	11 %	89 %	11 %
Investissement	89 %	11 %	89 %	11 %

8.1.3.1. RATIO D'INVESTISSEMENT

L'association ne dispose pas d'un outil permettant de suivre le financement des investissements bien par bien, selon la qualification GP et NGP. Des règles de gestion internes, fondées sur la comptabilité générale et analytique, ont été définies :

- Les ressources dédiées directement à un projet d'investissement corporel ou incorporel sont qualifiées de GP ou de NGP selon la nature du financement et de la comptabilité analytique. Les financements sur fonds propres sont qualifiés de GP dans la mesure où les autres ressources NGP sont considérées financer davantage les charges d'exploitation. Une pondération du ratio, déterminée à partir du cumul des investissements est effectuée pour tenir compte des variations exceptionnelles des natures de financement.
- Les charges et les produits liés aux investissements corporels et incorporels, sont répartis entre GP et NGP à partir du ratio d'investissement.

8.1.3.2. RATIO D'EXPLOITATION

Le ratio d'exploitation qui répartit les charges d'exploitation entre GP et NGP, est issu du rapport entre les produits GP et NGP hors produits liés aux investissements et hors produits financiers.

8.1.3.3. RATIO FINANCIER

Le ratio financier qui répartit les charges et les produits liés aux opérations financières entre GP et NGP, est issu du ratio d'exploitation dont ont été exclus les produits publics qui ne financent pas les opérations de placement ou les participations financières.

8.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITE DU PUBLIC	**115 811 717**	**115 811 717**	**110 293 454**	**110 293 454**
1.1 Cotisations sans contrepartie	734	734	888	888
1.2 Dons, legs et mécénats	111 975 668	111 975 668	106 954 691	106 954 691
- Dons manuels	67 625 137	67 625 137	68 144 840	68 144 840
- Legs, donations et assurances-vie	44 175 995	44 175 995	38 691 376	38 691 376
- Mécénats	174 535	174 535	118 475	118 475
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 835 316	3 835 316	3 337 876	3 337 876
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**16 346 609**		**16 534 832**	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 358 798		4 465 597	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 987 811		12 069 235	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**14 816 907**		**11 688 628**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPREÉCIATIONS	**692 769**	**571 421**	**770 944**	**660 586**
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	**4 605 275**	**3 067 891**	**4 862 669**	**2 950 365**
TOTAL	**152 273 277**	**119 451 029**	**144 150 527**	**113 904 405**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**104 715 559**	**85 282 978**	**111 525 100**	**91 945 740**
1.1 Réalisées en France	85 568 288	69 739 440	89 447 408	73 791 377
- Actions réalisées par l'organisme	83 485 325	68 052 240	85 896 336	70 875 946
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 082 963	1 687 200	3 551 072	2 915 430
1.2 Réalisées à l'étranger	19 147 271	15 543 538	22 077 692	18 154 364
- Actions réalisées par l'organisme	6 354 492	5 181 388	7 018 096	5 790 435
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	12 792 779	10 362 151	15 059 596	12 363 929
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**20 107 330**	**16 328 638**	**21 373 197**	**17 584 923**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	20 107 330	16 328 638	21 373 197	17 584 923
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**16 267 752**	**13 275 776**	**17 152 351**	**14 160 286**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**2 208 742**	**1 903 187**	**623 957**	**527 025**
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**408 148**		**171 518**	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	**3 863 925**	**1 060 985**	**3 389 482**	**1 686 317**
TOTAL	**147 571 456**	**117 851 564**	**154 235 605**	**125 904 291**
ÉXCÉDENT OU DÉFICIT	**4 701 821**	**1 599 465**	**-10 085 077**	**-11 999 886**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	**187 637 108**	**187 637 108**	**184 428 964**	**184 428 964**
- Bénévolat	183 621 243	183 621 243	180 263 939	180 263 939
- Prestations en nature	2 826 018	2 826 018	3 002 444	3 002 444
- Dons en nature	1 189 846	1 189 846	1 162 581	1 162 581
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNÉROSITE DU PUBLIC	**0**		**0**	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	**376 125**	**0**	**383 404**	
- Dons en nature	376 125		383 404	
TOTAL	**188 013 233**	**187 637 108**	**184 812 368**	**184 428 964**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**175 283 562**	**174 909 585**	**173 108 081**	**173 108 081**
- Réalisées en France	175 197 183	174 823 881	172 810 399	172 810 399
- Réalisées à l'étranger	86 379	85 704	297 682	297 682
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	**4 199 693**	**4 199 018**	**5 107 148**	**4 727 763**
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**8 529 977**	**8 528 505**	**6 597 139**	**6 593 119**
TOTAL	**188 013 233**	**187 637 108**	**184 812 368**	**184 428 964**

8.3. CHARGES PAR DESTINATION AVEC L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les charges par destination avec la valorisation du bénévolat et des autres contributions volontaires en nature présentent les emplois de la structure économique dans son ensemble. Cette information figure dans le document de communication synthétique de présentation de l'association et de son activité annuelle, dénommé, « L'Essentiel ». Elles sont évaluées en 2024 à 340 M€ compte tenu du résultat excédentaire de 5M€.

2024 (en milliers d'euros)	Flux financiers CROD	Bénévolat et autres contributions	Total	%
Missions réalisées en France	85 568	175 197	**260 765**	**77 %**
Missions réalisées à l'étranger	19 147	86	**19 234**	**6 %**
Frais de recherche de fonds	20 107	4 200	**24 307**	**7 %**
Frais de fonctionnement	16 268	8 530	**24 798**	**7 %**
Engagements sur ressources affectées et autres provisions	6 481		**6 481**	**2 %**
Exédent	4 702		**4 702**	**1 %**
TOTAL	**152 273**	**188 013**	**340 287**	**100** %

8.3.1 Charges par destination « Missions réalisées en France et à l'étranger » détaillées dans « L'Essentiel 2024 »

Les missions sociales réalisées en France et à l'étranger, détaillées dans « L'Essentiel », sont présentées selon le nouveau référentiel.

La famille d'activité **« Animation de réseaux »** comprend principalement les salaires d'animation des bénévoles et des dépenses de locaux nécessaires à la mise en œuvre des activités par les bénévoles. Le conseil d'administration a approuvé le principe de répartir les frais d'animation sur les activités Frances concernées. Une clé de répartition fondée sur le temps passé par les bénévoles aux activités a été appliquée.
La famille **« Animation des réseaux »** figurant au poste missions réalisées à l'étranger, a été répartie au prorata des flux financiers réalisés l'engagement bénévole étant peu représenté.

Les tableaux ci-après présentent les activités et la répartition de la famille **« Animation de réseaux »**.

8.3.1.1. MISSIONS RÉALISÉES EN FRANCE

2024 (en milliers d'euros)	Flux financiers CROD	Bénévolat et autres contributions	Total	Retraitement Animation des réseaux et divers	Total final	%
. Animation des réseaux	39 139	21 857	60 996	- 60 996		
. Aide et accès aux droits	15 034	53 882	68 916	21 596	**90 521**	**35%**
. Boutiques et lieux solidaires	2 879	23 247	26 125	9 283	**35 409**	**13%**
. Lien social, culturel et spirituel	5 045	18 353	23 398	7 293	**30 691**	**12%**
. Rue et grande exclusion	2 975	13 038	16 013	5 221	**21 234**	**8%**
. Alimentation durable de qualité	3 715	10 533	14 248	4 179	**18 427**	**7%**
. Accueil des étrangers	1 452	11 716	13 168	4 673	**17 841**	**7%**
. Solidarités familiales et éducation	1 521	11 441	12 961	4 502	**17 464**	**7%**
. Eveil à la solidarité	9 634	1 710	11 343	683	**12 027**	**4%**
. Plaidoyer	2 036	2 113	4 149	665	**4 814**	**2%**
. Hébergements et logements dignes	914	2 024	2 938	800	**3 738**	**5%**
. Prison Justice	290	1 820	2 110	728	**2 838**	
. Mobilité durable et accessible	365	1 517	1 882	607	**2 489**	
. Accès à l'activité, au travail, au revenu	192	858	1 050	325	**1 376**	
. Statistiques des pauvretés	69	816	884	329	**1 214**	
. Urgences France	214	269	483	108	**592**	
. Organisation et gestion interne	59	0	59	0	**59**	
. Relations aux partenaires internationaux	38	2	41	1	**41**	
TOTAL	**85 568**	**175 197**	**260 765**	**0**	**260 765**	**100%**

8.3.1.2 MISSIONS RÉALISÉES À L'ÉTRANGER

2024 (en milliers d'euros)	Flux financiers CROD	Bénévolat et autres contributions	Total	Retraitement Animation des réseaux	Total final	%
. Animation des réseaux	4 073	1	4 074	- 4 074		
. Relations aux partenaires internationaux	13 836	85	13 921	4 074	**17 995**	**94%**
. Développement global	*3 767*	*23*	*3 790*	*1 109*	***4 899***	
. Besoins essentiels	*3 531*	*22*	*3 553*	*1 039*	***4 592***	
. Accès aux droits	*3 497*	*22*	*3 519*	*1 030*	***4 548***	
. Ecologie	*1 978*	*12*	*1 990*	*582*	***2 572***	
. Urgences et prévention	*864*	*5*	*869*	*254*	***1 124***	
. Structuration des ONG	*199*	*1*	*201*	*59*	***259***	
. Lien social, culturel et spirituel	823	0	823	0	**823**	**4%**
. Plaidoyer	416	0	416	0	**416**	**2%**
TOTAL	**19 147**	**86**	**19 234**	**0**	**19 234**	**100%**

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

9.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est établi conformément au règlement ANC n° 2018-06.

9.2. ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Les règles d'élaboration n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée dans les paragraphes 8.2.

9.3 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	**85 282 978**	**91 945 740**
1.1 Réalisées en France	**69 739 440**	**73 791 377**
. Actions réalisées par l'organisme	68 052 240	70 875 946
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 687 200	2 915 430
1.2 Réalisées à l'étranger	**15 543 538**	**18 154 364**
. Actions réalisées par l'organisme	5 181 388	5 790 435
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	10 362 151	12 363 929
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**16 328 638**	**17 584 923**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16 328 638	17 584 923
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**13 275 776**	**14 160 286**
TOTAL DES EMPLOIS	**114 887 392**	**123 690 950**
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**1 903 187**	**527 025**
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	**1 060 985**	**1 686 317**
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**1 599 465**	
TOTAL	**119 451 029**	**125 904 291**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**174 909 585**	**173 108 081**
. Réalisées en France	174 823 881	172 810 399
. Réalisées à l'étranger	85 704	297 682
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	**4 199 018**	**4 727 763**
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**8 528 505**	**6 593 119**
TOTAL	**187 637 108**	**184 428 964**

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2024	Exercice 2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**115 811 717**	**110 293 454**
1.1 Cotisations sans contrepartie	**734**	**888**
1.2 Dons, legs et mécénats	**111 975 668**	**106 954 691**
. Dons manuels	67 625 137	68 144 840
. Legs, donations et assurances-vie	44 175 995	38 691 376
. Mécénats	174 535	118 475
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	**3 835 316**	**3 337 876**
TOTAL DES RESSOURCES	**115 811 717**	**110 293 454**
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**571 421**	**660 586**
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	**3 067 891**	**2 950 365**
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		**11 999 886**
TOTAL	**119 451 029**	**125 904 291**
RESSOURCES REPORTÉES LIEES A LA GÉNÉROSITE DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**15 301 210**	**28 242 217**
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	1 599 465	-11 999 886
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 865 136	-941 121
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	**15 035 539**	**15 301 210**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**187 637 108**	**184 428 964**
. Bénévolat	183 621 243	180 263 939
. Prestations en nature	2 826 018	3 002 444
. Dons en nature	1 189 846	1 162 581
TOTAL	**187 637 108**	**184 428 964**

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	**8 007 824**	**9 271 872**
(+) Transfert	0	0
(-) Utilisation	3 067 891	2 950 365
(+) Report	1 060 985	1 686 317
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**6 000 918**	**8 007 824**

9.4. MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le montant de la générosité du public non encore employée, compte tenu des mouvements de l'exercice, est estimé au 31 décembre 2024 à 15 M€ contre 15,3 M€ en 2023.

Ce montant représente :

- Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles ;
- Les fonds permettant de répondre au risque des évolutions économiques liées aux ressources largement fondées sur la générosité du public.

La rubrique investissement et désinvestissement est établie en référence au nouveau règlement. Dans la mesure où l'historicité des financements des investissements par des fonds affectés n'est pas possible, les mouvements liés à la constitution et à la reprise des fonds dédiés GP liés aux investissements ont été retraités, afin de ne déduire ou ajouter que la part des investissements GP réalisés, calculés à partir du « ratio d'investissement », défini au point 8.1.3

	31 déc. 2024		31 déc. 2023	
	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1ER JANVIER		**78 977 376**		**92 490 784**
PRODUITS		**146 043 108**		**137 470 124**
. Ventes de biens et services		611 974		743 384
. Concours publics et subventions		14 297 754		11 318 685
. Dons, mécénats		67 799 672		68 263 315
. Legs, donations, assurances-vie (*)		44 173 717		38 686 201
. Contributions financières		4 358 798		4 465 597
. Autres produits (dont cotisations)		12 928 914		12 807 595
. Produits financiers		1 810 365		1 107 633
. Produits exceptionnels		61 914		77 714
CHARGES	**134 974 093**		**142 602 304**	
. Achats et charges externes	52 520 760		56 162 025	
. Aides financières	23 940 879		28 351 812	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impôts sur société)	57 955 987		57 976 060	
. Charges financières	61 321		24 885	
. Charges exceptionnelles	495 146		87 522	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRODUITS ET CHARGES (A)		**11 069 015**	**5 132 180**	
. Variation des créances		2 282 555	3 276 516	
. Variation des dettes	1 799 121			2 158 797
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CRÉANCES ET DETTES (B)		**483 434**	**1 117 719**	
2. VARIATION DE TRÉSORERIE LIÉE A L'ACTIVITÉ (A + B)		**11 552 449**	**6 249 899**	
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	6 580 731		8 180 996	
. Immobilisations financières	4 827 746			3 174
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		704 727		774 896
. Immobilisations financières				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		**486 131**		**139 417**
3. VARIATION DE TRÉSORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	**10 217 619**		**7 263 509**	
4. TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (1 + 2 + 3)		**80 312 205**		**78 977 376**
5. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (4 - 1)		**1 334 829**	**13 513 409**	

*À l'exception des rubriques associées aux legs et donations dont la contrepartie est les fonds reportés.

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 18 Juin 2025, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- approuve les comptes annuels 2024 qui lui sont présentés,
- donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 4 701 821,14 euros au poste « Fonds de réserve » ajusté des mouvements de l'exercice.

Fonds de réserve 2023 après décisions de l'Assemblée Générale 2024	18 041 049,71
Affectation du résultat 2024	+ 4 701 821,14
Fonds de réserve après affectation du résultat 2024	22 742 870,85

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale du 18 juin 2025 décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 et modifiées le 4 Juin 2020 :

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	+ 470 182,11
Réserve de fonds de roulement	- 1 717 177,33
Fonds de réserve	+ 1 246 995,22
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2024 :	22 742 870,85
Mise à jour du fonds de réserve	+ 1 246 995,22
Total Fonds de réserve après mise à jour	23 989 866,07

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale du 18 juin 2025 décide la constitution d'une réserve pour travaux d'entretien immobilier afin de disposer des moyens pour entretenir les locaux utilises et assurer, ainsi, la sécurité des personnes et le maintien de la valeur des biens :

Réserve travaux entretien immobilier	- 2 400 000,00
Total Fonds de réserve après mise à jour	21 589 866,07

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2025 présenté par le Conseil d'Administration.

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Le Secours Catholique

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Le Secours Catholique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Secours Catholique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes « 8 – Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 9 – Informations relatives au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

Secours Catholique
Caritas France

ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

Document conçu et réalisé
par la direction de la communication
106, rue du Bac – 75341 Paris Cedex 07
Tél. : 01 45 49 73 00
Fax : 01 45 49 94 50
Rédaction : Direction administration finances
Maquette : Département publications

secours-catholique.org

caritasfrance
Secours Catholique-Caritas France
@caritasfrance

Secours Catholique
Caritas France

ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL